



Agenda 21 régional de la Guyane



Conseil Régional de la Guyane

66, Avenue du Général de Gaulle, BP 7025, 97307 Cayenne cedex

Téléphone : 05.94.29.20.20 - Télécopie : 05.94.31.95.22

Le document qui précise la stratégie de l'Agenda 21 régional de la Guyane a été élaboré par les participants à trois commissions de travail, des agents de la Région Guyane et quelques personnes ressources.

La rédaction finale de l'Agenda 21 a été effectuée par l'équipe d'animation du Conseil de Développement Durable -Luciana Alier, Laurence Biland, Marc Sagne-, qui est employée par la Région Guyane et par Benoît Théau, consultant en développement durable pour la Région Guyane.

La partie « Quelques repères sur le développement durable » a été rédigée par Benoît Théau (www.igapura.org).

© Région Guyane, mai 2005.

AVERTISSEMENT

Le *livre blanc du développement durable de la Guyane*, réalisé en juin 2002, proposait des constats et des propositions concernant seize thématiques. Ce document montrait que, malgré les atouts dont dispose le territoire, la Guyane n'offre pas un réel développement au bénéfice de tous. Dans le manifeste qui accompagnait le *livre blanc*, il était précisé que « *les défis à relever aujourd'hui nécessitent une approche renouvelée et intégrée du développement, qui prenne en compte l'exigence économique, l'équité sociale, le respect de l'environnement, la diversité culturelle, tout en favorisant une approche participative et citoyenne* ».

De plus, plusieurs axes d'action prioritaires avaient été identifiés : des mesures ambitieuses en faveur de la jeunesse, l'engagement d'actions à des échelles de territoire pertinentes, l'adoption de nouveaux modes de production, la préservation et la valorisation des ressources naturelles.

Les initiateurs de l'Agenda 21 ont souhaité prendre en compte ces recommandations tout en souhaitant axer les efforts de la collectivité régionale sur quelques sujets jugés prioritaires. Aussi, l'Agenda 21 retient-il trois thèmes principaux :

- la jeunesse, un atout pour la Guyane,
- l'accès équitable aux services de base sur tout le territoire,
- la préservation et la valorisation des ressources locales.

La présente publication comporte trois parties :

- la Guyane et les enjeux du développement durable pour le territoire,
- la stratégie de l'Agenda 21 régional,
- quelques repères sur le développement durable.

La première partie fournit des informations générales sur la Guyane, pose les enjeux du développement durable pour le territoire et relate la genèse de l'Agenda 21.

La deuxième partie détaille la stratégie de l'Agenda 21 au regard des trois thèmes retenus et précise les modalités de mise en œuvre et de suivi de l'Agenda 21.

La troisième partie brosse un état des lieux de la Planète, présente le concept de développement durable ainsi que le contexte international, européen et national.

Quelques annexes complètent utilement ces trois parties, en particulier les résultats d'une enquête conduite, en relation avec les trois thèmes de l'Agenda 21, auprès d'un millier de personnes des communes du littoral.

« Si l'on veut que notre monde [...] éradique la pauvreté, il doit commencer par relever victorieusement le défi de savoir construire des sociétés intégratrices qui respectent les diversités culturelles »

Marc MALLOCH BROWN, administrateur du PNUD
Préface du Rapport du PNUD 2004.

AVANT-PROPOS

Le Sommet de la Terre, qui s'est tenu à Rio de Janeiro en 1992, a tracé des perspectives pour la communauté internationale en matière de développement durable. Nous, qui représentons la Guyane, avons apporté notre point de vue sur l'importance de la diversité culturelle et sur la gestion durable des ressources naturelles. Cinq ans plus tard, les états généraux se penchent sur le *développement réel et durable* de la Guyane. Et l'histoire ne s'arrête pas là. Avec le soutien de la société civile, la Région engage une réflexion sur le développement durable dès l'année 2001. Notre souci est double. D'une part, satisfaire les besoins essentiels de notre population en terme économique et social ; et cela dans le respect de la diversité des cultures. D'autre part, mettre en œuvre une solidarité sans faille envers les générations futures. Dans cette perspective, la préservation et la valorisation des ressources locales sont d'une grande importance.

Les propositions de l'Agenda 21 confirment certaines orientations prises par la collectivité régionale depuis de nombreuses années. Le regard que nous portons sur ces questions s'est néanmoins enrichi grâce à l'approche intégrée du développement durable.

La jeunesse est sans aucun doute au cœur de nos préoccupations. En Guyane, 44 % de la population est âgée de moins de 20 ans. Une population jeune constitue un atout fabuleux pour notre territoire. Cependant, nous accusons un retard en terme de formation initiale : 50 % de nos jeunes aujourd'hui n'ont aucune qualification. Nos efforts doivent se porter sur la recherche d'un système éducatif plus performant, qui intègre les richesses culturelles. La connaissance du patrimoine culturel local et la valorisation des savoirs traditionnels devraient ouvrir des perspectives en terme d'emploi pour les prochaines générations.

De nombreux habitants des communes éloignées du littoral ne disposent pas des services de base : eau potable, électricité, voies et moyens de communication, éducation. La situation de *mal-développement* que connaît cette population est incompatible avec la solidarité spatiale, un élément fort du développement durable. Il convient donc de mobiliser tous les acteurs concernés afin de couvrir les besoins essentiels de tous.

La Guyane dispose d'une biodiversité exceptionnelle. Cependant plusieurs menaces pèsent sur les équilibres fragiles de nos écosystèmes. La préservation et la valorisation des ressources locales passent notamment par une meilleure connaissance du patrimoine naturel et la transmission des savoirs traditionnels.

Dans ma déclaration de politique générale, en avril 2004, j'ai insisté sur la nécessité « *de soutenir la dimension transversale de la culture, de lui permettre d'interroger le social, l'économique et d'accompagner les processus de transformation et de développement de la Guyane* ».

L'Agenda 21 régional a bien été conçu dans cet esprit, en plaçant au centre de notre démarche l'Homme et la richesse de nos cultures, ferment du développement durable de notre territoire.

Antoine KARAM
Président de la Région Guyane

« L'activité humaine exerce une telle pression sur les fonctions naturelles de la planète que la capacité des écosystèmes à répondre aux demandes des générations futures ne peut plus être considérée comme acquise ».

Extrait d'une étude demandée par l'ONU à 1300 scientifiques, originaires de 95 pays, mars 2005.

PRÉFACE

En 2001, quelques pionniers ont pris l'initiative d'évoquer l'intérêt que pourrait représenter le développement durable pour la Guyane. Ils ont été rejoints par de nombreuses personnes et organismes qui ont commencé à mettre en pratique certains principes du développement durable. Elus, agents des collectivités locales et territoriales, responsables d'associations ont participé à des formations et à des conférences pour se forger une culture sur le développement durable.

L'Agenda 21 régional de la Guyane est le résultat d'un long travail de concertation, auquel ont pris part plusieurs centaines de personnes. Je tiens à remercier sincèrement celles et ceux qui ont contribué régulièrement aux commissions de travail et qui ont participé activement aux différentes manifestations publiques. En étroite collaboration avec les membres du Conseil de Développement Durable de la Guyane, j'ai voulu que l'élaboration de l'Agenda 21 se fasse de façon participative. Pari gagné, avec un regret toutefois, un manque de temps pour se rendre dans toutes les communes de l'intérieur pour rencontrer les habitants. Cependant, dans l'Agenda 21, de nombreuses mesures sont proposées en faveur des populations éloignées du littoral. Lors de la prochaine phase, l'identification des actions, les habitants des communes de l'intérieur pourront formuler leurs propositions.

La réflexion conduite a été très utile. Elle a permis de confronter les points de vue et surtout de formuler des objectifs généraux et des objectifs de travail précis. Ces orientations vont guider l'action de la collectivité régionale et de ses partenaires au cours des prochaines années. Il ne s'agit pas d'un document figé, mais d'un véritable guide pour l'action, évolutif.

La rédaction de l'Agenda 21 n'est pas un aboutissement ; c'est la première étape d'un long cheminement. Les enjeux pour la Guyane sont posés, des acteurs du territoire sont mobilisés, l'opinion publique est de plus en plus sensibilisée et ouverte à toute proposition qui contribue à un développement plus durable. Il reste un défi majeur à relever : il s'agit maintenant de traduire les objectifs fixés par l'Agenda 21 en actions. Pour cela la collaboration de tous est requise.

Avec son Agenda 21, la Guyane fera connaître à l'extérieur quelques facettes de ses réalités et son désir de construire un avenir plus durable. La Guyane rejoint le cercle des collectivités territoriales qui affichent l'ambition de s'engager sur la voie d'un développement durable. Un champ nouveau de collaboration s'ouvre à nous, tant avec ces collectivités qu'avec les pays voisins.

Le développement durable nous permet d'avoir une vision renouvelée de notre société et des transformations à opérer pour notre territoire. J'encourage chaque Guyanais à prendre connaissance des propositions de l'Agenda 21 régional et à apporter une contribution, même modeste, à la réalisation des objectifs visés. La démarche participative doit se poursuivre pour franchir une nouvelle étape : la construction d'un développement durable en Guyane.

José Gaillou
Vice-Président de la Région Guyane
Président du Conseil de Développement Durable de la Guyane

Sommaire

Avertissement	3
Avant-propos	5
Préface	7

Partie 1

LA GUYANE ET LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LE TERRITOIRE

Présentation de la Guyane	13
- situation administrative et géographique	13
- climat et hydrographie	15
- relief et sous-sol	15
- données démographiques	16
- situation de l'emploi	17
- situation économique	17
o l'activité spatiale	17
o les mines	18
o la pêche	19
o la filière bois	19
o l'agriculture	21
- la forêt et les espaces naturels	22
- la coopération régionale	23
Les enjeux du développement durable pour la Guyane	26
- la jeunesse, un atout pour la Guyane	26
- le respect de la diversité culturelle	26
- l'accès équitable aux services de base sur tout le territoire	27
- la préservation et la valorisation des ressources locales	27
La genèse de l'Agenda 21 de la Guyane	28
- la formation et la sensibilisation	28
- le Livre blanc	29
- une délégation guyanaise au Sommet Mondial de Johannesburg	30
- la préparation de l'Agenda 21	30
- les actions pilotes	31
- l'organisation de formations	31
- l'approche participative	31
- la Lettre du développement durable de la Guyane	32

Partie 2

LA STRATÉGIE DE L'AGENDA 21 RÉGIONAL

Stratégie : sous-thèmes, objectifs et grands axes d'action	
- thème 1 : la jeunesse, un atout pour la Guyane	35
o sous-thème 1 : éducation populaire	35
o sous-thème 2 : système éducatif et de formation	39
o sous-thème 3 : éducation au développement durable	43
o sous-thème 4 : accompagnement des parents	45
o sous-thème 5 : sports et loisirs	47
- thème 2 : accès équitable aux services de base sur tout le territoire	49
o sous-thème 6 : l'information et la communication	49
o sous-thème 7 : services de base : l'énergie	51
o sous-thème 8 : services de base : l'eau	53
o sous-thème 9 : services de base : les déchets	57
o sous-thème 10 : l'administration publique	59
o sous-thème 11 : ingénierie du développement durable	61
- thème 3 : la préservation et la valorisation des ressources locales	63
o sous-thème 12 : patrimoine culturel	63
o sous-thème 13 : patrimoine environnemental	67
Mise en œuvre et suivi de l'Agenda 21	71
- les plans d'actions annuels	71
- la procédure de suivi	75
- l'évaluation des plans d'actions de l'Agenda 21	75

Partie 3

QUELQUES REPÈRES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'état de notre Planète	79
- la croissance démographique	79
- la diversité culturelle	79
- la question sociale	80
- l'environnement	81
- l'économie	83
- des indicateurs pour apprécier les évolutions et établir des comparaisons ..	84
Le concept de développement durable	86
- définition du développement durable	86
- une représentation du développement durable	86
- les principales étapes du développement durable	87
- les principes du développement durable	88
- l'Agenda 21	89

Le contexte	91
- les enjeux internationaux.....	91
- les objectifs du millénaire	91
- la décennie de l'éducation au développement durable.....	92
- la dynamique européenne	92
- la stratégie nationale de développement durable	93

PARTIE 1

LA GUYANE ET LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LE TERRITOIRE

Présentation de la Guyane

Situation administrative et géographique

La Guyane, Département d'Outre-Mer (DOM) depuis 1946, est la seule région française, et même européenne située sur le continent sud-américain (entre 2° et 5° de latitude nord et entre 51° et 55° de longitude ouest).

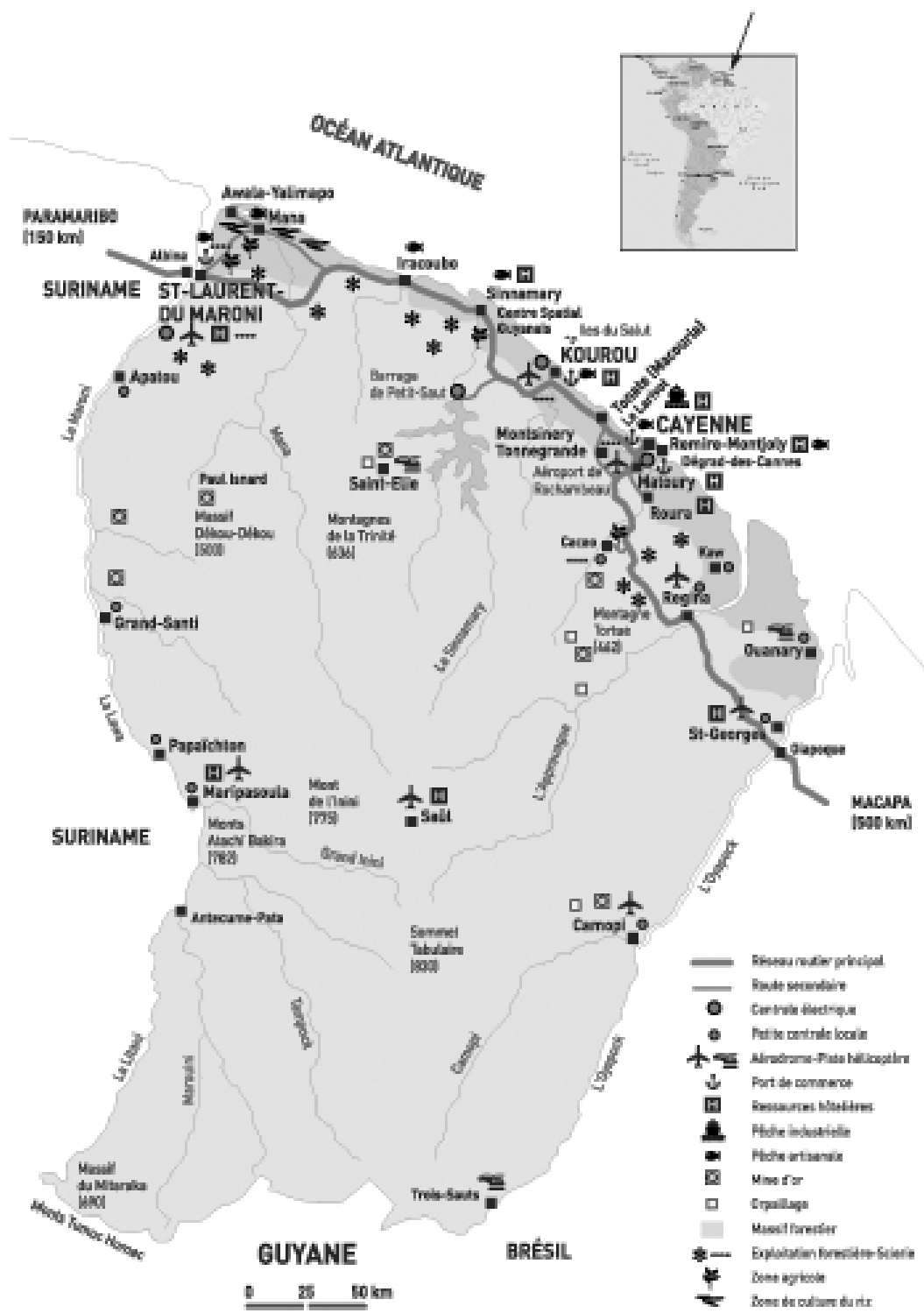
Cette région administrative (statut de « Région » acquis en 1982) se compose d'un seul département, lui-même découpé en deux arrondissements (Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni). Le chef-lieu du premier arrondissement, Cayenne, est la ville la plus importante (60 000 habitants). Elle se situe à 7000 km de Paris, à 1490 km des Antilles et à 820 km de Bélem (Brésil). La sous-préfecture est établie à Saint-Laurent-du-Maroni, qui compte 30 000 habitants.

Le territoire est très vaste, puisqu'il est aussi grand que le Portugal (83 534 km²) et qu'il équivaut en superficie à 1/6^e de la France. C'est la région française la plus étendue. Le territoire est divisé en 19 cantons et 22 communes. Kourou et Matoury viennent en troisième position (ex-aequo) en fait de population : 20 000 habitants chacune.

Du fait de son positionnement géographique, la Guyane dispose de trois pôles de rayonnement, à savoir le Plateau des Guyanes (Guyana, Surinam, Guyane Française), les pays de la zone Caraïbe, et enfin, les Etats situés sur le continent sud-américain. En effet, ce DOM dispose de quatre frontières naturelles ouvertes sur des espaces économiques différents :

- à l'ouest, le fleuve Maroni, qui sépare la Guyane du Surinam ;
- à l'est, le fleuve Oyapock, soit près de 600 km de frontière avec le Brésil (il s'agit de la plus grande frontière de la France avec un pays étranger) ;
- au sud, les Monts Tumuc-Humac qui constituent la deuxième frontière naturelle ;
- au nord, une façade maritime avec l'Océan Atlantique, qui s'étale sur 350 km (dont 48 000 km² de plateau continental) et qui borde une Zone Economique Exclusive (ZEE) d'environ 130 000 km².

La Guyane, Région Ultra-Périphérique (RUP) de l'Union Européenne (à l'instar des Açores, des Canaries, de Madère et des autres DOM français) constitue une zone stratégique pour la France et l'Union Européenne. Il s'agit d'une plate-forme d'échanges économiques intéressante. Outre son appartenance au CARICOM (marché commun des Caraïbes) et à l'AEC (Association des Etats de la Caraïbe), la Guyane est concernée par différents dispositifs : ACP (Convention avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, signataires des accords de Lomé en 1975, et de Cotonou, en 2000), POSEIDOM (Programme d'Option Spécifique à l'Eloignement et à l'Insularité des DOM). D'autre part, elle collabore avec des pays latino-américains du Mercosur.



Climat et hydrographie

La Guyane a un climat équatorial résultant principalement de trois facteurs :

- L'anticyclone des Açores, de décembre à juillet, donne d'abondantes précipitations.
- L'anticyclone de Sainte-Hélène prend la relève d'août à novembre, et donne un temps chaud et relativement sec.
- La zone intertropicale de convergence (ZIC), zone de basse pression située entre les deux anticyclones, se déplace entre l'Amazonie et les Antilles. Elle balaie la Guyane, une première fois, de décembre à janvier dans son mouvement vers le sud, puis de mai à juin, lorsqu'elle remonte vers le nord.

Les températures moyennes annuelles sont de l'ordre de 27°C avec de faibles variations (4 à 5°C en fonction des saisons). Le taux d'humidité est très élevé ; il s'échelonne entre 70 et 90 %.

Les précipitations sont importantes sur l'ensemble du territoire, mais encore plus au nord-est (INSEE, 2003). Leur distribution (gradient est-ouest/intérieur-littoral), ainsi que la répartition des reliefs en Guyane (terres hautes dans l'arrière-pays) influencent la disponibilité en eau comme l'a rappelé la période de sécheresse, au début de l'année 2005.

Le réseau hydrographique de la Guyane est très dense ; les ressources en eau sont disponibles sur l'ensemble du territoire de la Guyane. Les principaux cours d'eau sont les fleuves Saint-Laurent, Oyapock, Sinnamary (celui-ci a servi à la mise en eau du barrage hydroélectrique de Petit Saut), les rivières de Cayenne et de la Comté.

Relief et sous-sol

Excepté la bande côtière, de type alluvionnaire et assimilée à des « terres basses », la structure géologique guyanaise est constituée par un socle formé d'un vieux plateau précambrien très érodé, commun au Plateau des Guyanes, connu sous le nom de « bouclier guyanais ».

Le relief qui en résulte est une succession de plateaux s'élevant vers l'intérieur. On distingue généralement cinq grandes zones parallèles au littoral :

- les « terres basses » de la zone côtière ;
- la chaîne septentrionale, composée de collines, similaires entre elles, qui atteignent rarement les 100 mètres d'altitude, à l'exception de quelques chaînes étroites qui dépassent les 300 mètres (ex : Montagnes Plomb, Montagnes de Kaw, Montagne Tortue) ;
- le massif central, limité au sud par une ligne allant de Grand-Santi à l'ouest, à Camopi à l'est, en passant par Saül, se caractérise par des collines dont les altitudes sont comprises entre 50 et 250 mètres avec quelques points plus élevés (450-730 m).
- les montagnes de l'Inini-Camopi, constituent la seule véritable chaîne d'allure montagneuse (800 mètres d'altitude). Le point culminant se situe à 830 mètres.

Les principales ressources du sous-sol sont les suivantes : l'or, la bauxite des plateaux, le kaolin, le tantale, le diamant, ainsi que les roches dures, les graviers, les sables, la latérite et les argiles.

Données démographiques

La population guyanaise s'élève au total à 180 434 habitants (estimations INSEE 2004). La densité démographique est très faible : de l'ordre de 2 habitants par km². La population est composée de près de 40 % d'étrangers. L'habitat est essentiellement regroupé sur la partie littorale (350 km). Plus de la moitié de la population réside dans « l'île de Cayenne ».

La Guyane connaît une augmentation importante de sa population : le taux de croissance démographique est 3,8 %. Les projections de l'INSEE annoncent pour 2010, 248 130 habitants. Aux chiffres officiels, s'ajoute une population immigrée clandestine dont le nombre est difficile à apprécier. La population guyanaise est jeune : 44 % est âgée de moins de 20 ans (INSEE, 2003). En métropole, 25,1% de la population a moins de 20 ans (INSEE 2004). 80 % de la population réside sur le littoral et elle est composée d'étrangers en nombre important.

La population guyanaise est d'une grande diversité culturelle : Créoles, Amérindiens, Noirs marrons, Hmongs, Chinois, Libanais. De plus, de nombreuses communautés étrangères sont présentes en Guyane ; elles sont originaires principalement du Brésil, de Haïti et du Surinam.

Le tableau suivant donne des indications pour la Guyane, des pays voisins et des pays de la Caraïbe. Source : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Principaux indicateurs pour la Guyane, le Brésil, la Caraïbe et la France. Données année 2002. Source INSEE.

	Population	Densité de population	Nombre moyen enfants / femme	Espérance de vie Hommes/Femmes
	(milliers habitants)	(habitant/km ²)		(années)
Sainte-Lucie	148	238	2,3	71/74
France	59 635	110	1,9	76/83*
Guyane	175	2	3,9	72/78
Guadeloupe	437	256	2,2	74/81
Martinique	389	345	2,0	75/81
Haïti	8 223	29	4,0	49/50
Suriname	432	3	2,5	69/74
Guyana	763	4	2,3	60/66
Brésil	176 197	21	2,2	64/73

* données de 2002, source INED, 2005.

Situation de l'emploi

La Guyane compte 63 000 actifs au recensement de la population de 1999, soit une progression de 29 % par rapport à 1990. En 2000, plus d'un Guyanais sur quatre est au chômage et un habitant sur dix-huit perçoit le Revenu Minimum d'Insertion (CEREQ, 2003). Avec 7 000 postes de plus en 1999 qu'en 1990, le nombre d'emplois a progressé de 18 % (contre seulement 3 % en France hexagonale).

« Du fait d'une croissance démographique exceptionnelle [3,8 % par an contre 0,5% en France] et d'un taux de fécondité relativement élevé [indice de fécondité de 3,9 contre 2 aux Antilles et 1,89 pour la France], on constate un déséquilibre entre la proportion de la population totale qui est scolarisée et celle qui est active » (ANTIANE - 2000).

L'emploi est essentiellement concentré dans les communes urbaines (89 %). Seulement 4600 emplois sont situés dans les communes rurales, dont 1300 exploitants agricoles. Les salariés sont nombreux (85 % des emplois). Ils ont un statut plutôt favorable : 30 % sont titulaires de la fonction publique et 48 % exercent leur activité dans le cadre de contrats à durée déterminée.

Selon les projections de l'INSEE, la population active devrait croître à un rythme très supérieur aux possibilités d'absorption du marché du travail, si les tendances actuelles de ce dernier se prolongent. En hypothèse basse, la population des 15-60 ans devrait plus que doubler à l'horizon 2030.

Le secteur tertiaire (33 775 emplois en 1999) représente plus des trois-quarts des emplois. Viennent ensuite, l'industrie avec 3524 emplois, la construction avec ses 3256 emplois et l'agriculture-pêche-sylviculture avec 2888 emplois.

Dans le secteur tertiaire, les activités liées à l'administration, à l'éducation, à la santé et à l'action sociale, procurent à eux seuls 45 % de l'ensemble des emplois (contre 27 % en métropole). Ces emplois se répartissaient comme suit lors du recensement INSEE de 1999 : 5631 emplois dans l'éducation, 9256 emplois dans l'administration publique, 3359 emplois dans la santé et l'action sociale.

Situation économique

Le PIB par habitant en Guyane est de 11 935 € (TER 1.13, INSEE, 2004), soit moins de la moitié du PIB par habitant de la métropole, qui s'élevait, en 2002, à 24 386 €. Le PIB total de la Guyane s'élève à 1 850 millions d'euros contre 1 450 400 millions d'euros en France hexagonale.

Au regard du PIB, la Guyane est une des deux régions les plus pauvres de France avec La Réunion (PIB par habitant 10 590 €). En France, le PIB moyen par habitant est de 24 213 €.

L'activité spatiale

Dès son installation en 1964, le Centre Spatial Guyanais a été un moteur pour l'économie guyanaise : investissements importants dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, création d'emplois dans le secteur tertiaire (restauration, hôtellerie, nettoyage...). Les lancements des fusées Ariane (base de Kourou),

connaissent actuellement un ralentissement : six lancements en 2003 contre neuf en 1993. Cela n'est pas sans conséquence sur l'économie guyanaise. Cette activité reste néanmoins essentielle pour le territoire. Le Centre Spatial Guyanais emploie 1450 personnes (chiffre de 2003). Il génère 24 % des emplois directs et indirects, et il pèse 26 % du Produit Intérieur Brut.

Au cours des prochaines années, l'activité spatiale devrait rester soutenue en raison de l'exploitation du lanceur européen Ariane 5, et de la mise en service de nouvelles installations de tir pour les lanceurs *Vega* (Italie) et *Soyouz* (Russie). Les premiers lancements sont prévus en 2007.

Les mines

L'exploitation minière concerne l'ensemble des matières premières extraites des sols : gravier, sable, latérite, kaolin, or. L'industrie extractive constitue un secteur économique clé. En effet, en termes de valeur à l'exportation, il représente la deuxième activité industrielle et commerciale du territoire, juste après l'activité spatiale. La production annuelle d'or déclarée est de l'ordre de dix tonnes.

Les ressources minérales ne sont pas renouvelables. Cependant des travaux de recherche permettraient d'évaluer de façon plus précise l'état des réserves. De plus, la reprise d'exploitation de ressources résiduelles dans des zones qui ont déjà été exploitées de façon artisanale est envisageable ; cela dépend de l'évolution du contexte technico-économique.

Actuellement, l'exploitation aurifère n'est pas conduite dans une logique de développement durable ; elle conduit au gaspillage des ressources.

Le caractère souvent informel de cette activité (utilisation d'une main-d'œuvre clandestine) pose la question du respect de l'Etat de droit. Les nuisances sont de diverses natures : environnementales (pollution des eaux, modification de l'écosystème forestier), sanitaires (intoxication des populations amérindiennes par le mercure déversé dans les rivières et fixé par les poissons), sociales (conditions de travail déplorables). De plus, les retombées économiques pour le territoire sont faibles ; en effet, une grande partie de la production n'est pas déclarée et échappe à l'imposition fiscale. Les coûts opératoires élevés contraignent les exploitants à forcer sur la production (écrémage) au détriment du respect des bonnes pratiques d'exploitation.

Les mouvements migratoires sont difficiles à contrôler. Des orpailleurs illégaux des pays voisins (Surinam, Brésil principalement), qui rêvent de faire fortune, accèdent facilement aux zones d'extraction en traversant les fleuves qui déterminent les frontières.

Il existe des conflits d'intérêts entre d'une part, des clandestins qui opèrent dans des zones protégées interdites à l'exploitation et, d'autre part, des sociétés qui détiennent des titres miniers pour l'exploitation dans des zones réglementaires. Cela est mis en évidence lors du « zonage », c'est-à-dire lors de la délimitation des zones interdites à l'exploitation aurifère. Des zones sont « gelées » alors qu'elles pourraient être exploitées et contribuer ainsi au développement de la Guyane (création d'emplois, perception de taxes...).

L'administration ne dispose pas de moyens de contrôle suffisants pour faire respecter les réglementations.

La pêche

La pêche est un secteur économique à fort potentiel pour la Guyane. Elle représente la troisième source d'exportation après l'activité spatiale et l'exploitation aurifère. Les activités de pêche sont de trois types : la pêche crevettière, la pêche du *vivaneau rouge* (poissons locaux) et la pêche côtière du poisson blanc. La crevette est essentiellement un produit d'exportation : 3227 tonnes ont été exportées en 2003. De même le *vivaneau* est principalement destiné à l'exportation (850 tonnes, source : IEDOM).

Depuis 1996, les prises de crevettes ont diminué de près de 56 % et celles de *vivaneau* de 45 %. Le manque de données historiques sur la pêche côtière ne permet pas d'obtenir une vision précise de la ressource halieutique et de l'évolution quantitative des captures.

L'état des ressources en crevettes pénéides et en *vivaneaux* a été évalué. Cela a permis de mieux gérer les stocks concernés. Deux mesures ont été prises : adoption de quotas (les Totaux Admissibles de Capture) et d'un niveau d'effort optimal pour les ligneurs qui pêchent le *vivaneau*. La gestion de la ressource halieutique reste une priorité pour la recherche scientifique dont le rôle est essentiel.

L'« Île de Cayenne » ne dispose pas d'infrastructures suffisantes pour le débarquement et la transformation des produits de la pêche. Les unités de seconde transformation des produits de la mer sont peu développées.

La qualité des poissons pêchés à la ligne -classés dans les catégories « fraîches » et « extra fraîches »-, est insuffisamment valorisée, en raison de l'accroissement de la commercialisation clandestine de poissons congelés au port du Larivot. Ces poissons, capturés en même temps que les crevettes par les chalutiers, constituent la « godaille » (rémunération en nature) des marins. Ils alimentent un circuit parallèle, qui pénalise les pêcheurs côtiers, étant donné l'exiguïté du marché local et l'ampleur des quantités écoulées par cette voie.

Les flottilles des pays voisins pêchent illégalement dans les eaux guyanaises. Les moyens de surveillance et de contrôle de la Zone Economique Exclusive (Z.E.E.) sont insuffisants pour faire respecter les lois. Ces activités illégales entraînent un manque à gagner pour les navires de Guyane.

Les équipages des flottilles industrielle et artisanale comportent peu de marins français. Parmi les Guyanais qui suivent une formation dans le domaine de la pêche, quelques-uns seulement occuperont par la suite un emploi dans ce secteur. Cette situation s'explique par des conditions de travail difficiles et des rémunérations peu attractives.

La crainte aujourd'hui est de voir le niveau des prises continuer à baisser. D'autant plus qu'il existe des risques de pollution de l'eau par les pesticides. De plus, les zones de reproduction ne font l'objet d'aucune action de protection. Tout cela ne permet pas un renouvellement satisfaisant de la ressource halieutique.

La filière bois

De nombreuses activités économiques, formelles et informelles, se développent en relation avec la forêt guyanaise : exploitation forestière, activités minières, tourisme, agriculture traditionnelle sur abatis, collecte de produits forestiers autres

que le bois (fruits de palmiers, plantes de la pharmacopée traditionnelle, plantes ornementales...).

Parmi les acteurs économiques de ces activités, tous ne possèdent pas le même degré d'organisation ; certains sont encore méconnus. Il existe en Guyane des communautés qui vivent dans la forêt et en tirent leur subsistance.

La filière bois représente en Guyane 682 emplois et 199 entreprises réparties dans sept activités différentes : l'exploitation forestière, le sciage et le rabotage du bois, la fabrication de charpentes et de menuiseries, la fabrication de meubles, les travaux de charpente et la menuiserie. La Guyane a exporté, en 2004, 4700 tonnes de bois.

L'activité menuiserie « bois » regroupe 34,2 % des entreprises de la filière bois, tandis que pour les travaux de charpente ; il s'agit de 24,1 %. Ce sont effectivement en Guyane les deux secteurs les plus porteurs de la filière bois (ONF Guyane, 2003).

A l'exception de l'activité sciage-rabotage (un quart des emplois) et de l'exploitation forestière (4 %), qui constituent ensemble le secteur de la première transformation, les activités de la filière bois mobilisent en proportion à peu près égale la main-d'œuvre (12-15 %).

Les difficultés d'approvisionnement ont des effets graves sur l'activité des scieries. Or, l'approvisionnement en bois est tributaire de la réalisation de pistes de desserte forestière : elles seules permettent de rendre accessible la ressource. Le moindre retard pris dans ces approvisionnements se répercute sur l'activité économique des entreprises. Certaines contraintes sont inhérentes à la législation en vigueur et aux cahiers des charges que les exploitants se sont engagés à suivre (restrictions concernant la circulation des grumiers, pannes mécaniques des engins de débardage, retard pris dans les aménagements forestiers...).

L'ONF (Office National des Forêts), qui a la mission de mettre en valeur les zones forestières pour la production de bois d'œuvre, est responsable de la gestion rationnelle de la ressource (planification de la production de bois, mise en protection de zones à valeur patrimoniale, accueil du public, réalisation d'aménagements, création annuelle de plus de cinquante kilomètres de pistes forestières...).

Les entreprises de la filière bois ont le plus souvent moins de trois employés (dans 80 % des cas) ; les artisans sans salariés représentent 57 % des entrepreneurs. En outre, la main-d'œuvre est souvent d'origine étrangère (brésilienne notamment) ; ce qui n'est pas favorable à la pérennisation des postes de travail.

On a observé, au cours des trois dernières années, une légère augmentation de la production de bois (environ 61 000 m³ contre 59 500 m³ sur les neuf dernières années). Un prélèvement moyen de l'ordre de 5,5 m³/ha est observé, avec toutefois des écarts selon les essences, puisque sur une quinzaine d'essences, ce sont principalement l'angélique, le gonfolo et le grignon franc qui sont exploités (près de 70 % des volumes).

20 % de la production des scieries est exportée hors de la région Guyane, essentiellement vers la Martinique et la Guadeloupe. La Guyane importe des produits en bois pour le bâtiment, principalement de la métropole et du Brésil. Pour la filière bois, la balance extérieure est donc légèrement déficitaire.

Au niveau réglementaire, l'année 2003 a été marquée par l'aboutissement au niveau local des projets d'Orientations Régionales Forestières (ORF) et du projet de loi forestière pour la Guyane. Celui-ci vise à rendre applicables les dispositions essentielles du Code forestier, socle juridique d'une gestion forestière durable.

L'agriculture

Malgré de fortes contraintes naturelles, communes à tous les DOM (pauvreté des sols en matière organique, forte pression parasitaire, difficultés d'accès...), la Guyane est la seule région française où le nombre d'exploitations agricoles a augmenté (+ 18 % au cours des dix dernières années selon les données du CEREQ, 2003). Les filières agricoles se répartissent de manière hétérogène sur le territoire et se situent principalement à proximité des fleuves. Le boom démographique de l'ouest guyanais au cours de cette même période (+ 46 %) a favorisé l'accroissement du nombre d'exploitations agricoles. En 2000, 5318 exploitations étaient recensées et la SAU (surface agricole utile) était évaluée à 23 176 ha. L'agriculture est encore un secteur économique en devenir en Guyane. La production agricole totale, estimée à 100 millions d'euros (5% du PIB) est stable depuis plusieurs années. Le chiffre d'affaires de l'agriculture guyanaise était, en 2001, supérieur de 8% à celui de l'année précédente et la valeur de la production s'élevait à 96 millions d'euros. Un Programme pour un développement durable de l'Agriculture en Guyane a été proposé en 2001 pour analyser les perspectives de développement des filières agricoles de Guyane.

La question foncière

Le foncier demeure une question sensible en Guyane. La cession de terrains par L'Etat est propriétaire de 90 % des terres ; il attribue peu de terrains alors que la demande est élevée. Les terrains du littoral sont convoités en raison du développement de l'habitat et de la demande en jardins. La plupart des activités agricoles sont réalisées sans titre foncier. Ainsi, en 2000, la Chambre d'Agriculture dénombrait 40 % de SAU sans titre et 70 % d'exploitants sans titre. La situation évolue néanmoins : 250 agriculteurs ont été régularisés en 2000 et des surfaces importantes ont été cédées par l'Etat aux agriculteurs.

La population agricole

L'agriculture occupe 9 800 actifs, ce qui représente en fait 5 200 emplois à temps complet. Les femmes occupent une place importante ; elles représentent la moitié des chefs d'exploitation qui travaillent à temps complet (Chambre d'Agriculture, 2004). Les exploitants agricoles sont plus jeunes (46 % ont moins de 40 ans, INSEE, 2003) que dans les deux DOM antillais. 20 000 personnes, dont la moitié ont moins de 20 ans, vivent dans des familles agricoles. La taille moyenne des exploitations est de l'ordre de 4,4 ha. En effet, 9 exploitations sur 10 sont de taille inférieure à 5 hectares. Les trois quarts des agriculteurs officiellement recensés pratiquent l'agriculture traditionnelle, de type culture sur brûlis ou « abattis ».

Les productions

L'agriculture guyanaise présente une grande diversité en raison de la variété des populations présentes dans le département : chacune d'elle a des pratiques qui lui sont propres. Les activités sont notamment : l'élevage intensif hors-sol, l'arboriculture fruitière, le maraîchage, les cultures industrielles (canne à sucre et riz), l'élevage extensif, l'agriculture sur abattis. Les cultures se répartissent ainsi

sur la SAU : 48 % de superficies toujours en herbe, 16 % de cultures légumières, 16% de céréales, 3 % de bananes et 17 % autres (données de l'année 2001, INSEE, 2003). Les principales productions végétales sont la canne à sucre et le riz (qui est en partie exporté) ainsi que les cultures vivrières. A cela s'ajoute la production de fruits et légumes.

Quant à l'élevage, il est en déclin : le cheptel a beaucoup diminué entre 1989 et 2000, dates des deux derniers recensements agricoles. La baisse du cheptel bovin a conduit à une diminution de la production de lait de vache de 45 % sur la période 1989-2000.

Globalement, les productions agricoles ne sont pas suffisantes ; elles ne couvrent que 20 % des besoins alimentaires du territoire.

La forêt et les espaces naturels

La Guyane dispose d'une grande biodiversité végétale et animale. Les forêts couvrent plus de 90 % du territoire. Cependant, c'est un milieu qui n'est approprié que par une faible fraction de la population. D'une façon générale, les gens considèrent que ce milieu est menaçant et dangereux.

Paradoxalement, la forêt guyanaise jouit d'une meilleure image à l'extérieur du département, car la biodiversité de ce milieu attire de nombreux scientifiques, naturalistes et amoureux de la nature.

L'Etat, propriétaire à 99 % des forêts de Guyane, a confié à l'Office National des Forêts (ONF) la gestion de ses espaces forestiers. Cet organisme évalue le potentiel de la forêt, planifie les travaux d'exploitation et d'entretien et programme les diverses activités économiques sur cet espace (coupes et ventes de bois, attributions de concessions, contrôle des activités d'orpaillage, expertises, etc.).

L'ONF n'est pas le seul organisme à intervenir sur ces espaces. D'autres structures, publiques (DIREN, DRIRE, Conservatoire des Espaces du littoral et des rivages lacustres, etc.) et privées (associations, propriétaires privés), interviennent aussi à divers titres. Certains citoyens et élus guyanais ont parfois le sentiment d'être dépossédés de leur territoire.

Les espaces naturels, qui font l'objet d'une protection réglementaire, recouvrent 15 % du territoire (chiffre de 2002). A l'heure actuelle, la Guyane dispose des espaces naturels suivants :

- 78 ZNIEFF, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Chiffres de la DIREN en 2000 - INSEE, 2003). Il s'agit des zones qui ont été répertoriées pour permettre la programmation d'une politique de gestion et de protection du milieu naturel.
- 6 réserves naturelles ont été mises en place (île du Grand Connétable, Nouragues, Trinité, Amana, Marais de Kaw-Roura, Trésor). Une septième est en projet au Mont Grand Matoury. Ces réserves correspondent à des territoires classés. Le but est de conserver la faune, la flore, le sol, les eaux, les gisements minéraux et/ou les fouilles et, en général, le milieu naturel qu'elles abritent, lorsque ceux-ci présentent une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire, de manière artificielle, à toute intervention susceptible de les dégrader.

- 1 réserve biologique domaniale à Lucifer Dékou-Dékou ; une autre est en cours de création.
- 1 parc naturel régional (PNRG) d'une superficie de 624 000 hectares, qui s'étale sur les communes de Régina, Roura, Awala-Yalimapo et Mana.
- 1 parc national est également à l'étude dans le sud de la Guyane.
- 4 espaces soumis à des arrêtés de protection de biotope, visent à protéger des espèces ou des habitats particuliers, tels les Sables blancs de Mana, Le Mont Grand Matoury, la région de Saül et les Monts de Cayenne.
- Enfin, 10 terrains ont été acquis par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, qui en assure la gestion.

La coopération régionale

La Guyane est une Région Ultrapériphérique (RUP) de l'Europe et membre associé des Etats de la Caraïbe au nom de la France. Sa position géographique, à la fois sud-américaine et caribéenne, lui permet de jouer un rôle majeur entre le CARICOM (Caribbean Community) et le MERCOSUR (Mercado Común del Sur) et d'en tirer des avantages pour son développement. Cependant les conséquences moins positives (risque de concurrence économique par exemple) ne doivent pas être négligées.

La coopération, mise en place par la Guyane avec les pays proches (Brésil, Guyana et Surinam), est basée principalement sur des échanges éducatifs, culturels et sportifs. Cependant, des accords institutionnels ont permis d'étendre la coopération à des domaines tels que la recherche, l'énergie, l'environnement et la santé. Des projets, dans des domaines jugés essentiels pour la Guyane, n'ont pas pu voir le jour. Il est en ainsi de la gestion des déchets, de la protection de l'environnement et de la création d'activités écotouristiques.

Il existe de nombreux obstacles au développement de la coopération : la barrière linguistique, l'insuffisance des moyens de transport (routier, aérien et maritime), les difficultés pour l'obtention de visas, le faible niveau d'investissement du secteur privé.

La Guyane, département français d'outre-mer et région européenne, est considérée comme un pays « riche » en comparaison à ses voisins du Plateau des Guyanes, donc capable d'aider les régions les moins développées. La coopération s'est faite dans un esprit de solidarité, mais sans retombée visible pour la Guyane ; les bénéficiaires ont été le plus souvent les pays voisins. Aussi la Guyane a-t-elle souhaité instaurer une relation plus équitable.

La Guyane est amenée à jouer un rôle dans l'intégration régionale en participant aux projets menés par des organisations régionales (Association des Etats de la Caraïbe, Organisation du traité de coopération amazonien, CARICOM). En collaboration avec les pays voisins, la Guyane est appelée à jouer un rôle dans le domaine de la valorisation des ressources amazoniennes. La Guyane pourrait devenir « la porte de l'Amazonie » en Europe.

L'édification d'un pont international sur l'Oyapock, financé par la France et le Brésil, permettra à l'Union européenne de disposer d'une relation terrestre avec le Brésil, et d'ouvrir plus largement les échanges commerciaux avec le continent sud

américain. Cela sera facilité par l'établissement d'une liaison avec la transamazonienne (route, d'une longueur de 3000 kilomètres, qui va de l'océan atlantique à la forêt amazonienne brésilienne).

Bibliographie

- **ANTIANE GUYANE, 2000.** (Revue socio-économique reprenant les données statistiques INSEE et autres pour les Antilles et la Guyane). Ed. n°45 : juin 2000.
- **ANTIANE GUYANE, 2003.** Ed. n°55 : février 2003.
- **CEREO, 2003.** Rapports sur les formations existantes en France. Réalisation d'études et d'enquêtes. www.cereq.fr
- **Institut National des Études Démographiques (INED), 2005 :** www.ined.fr
- **CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA GUYANE, 2004,** Etat des lieux des filières de production agricole et perspectives, 62 pages.
- **CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA GUYANE, 2001.** Programme pour un développement de l'Agriculture guyanaise, 27 pages.
- **EMC²I (Ecosystem Management Conservation Consulting International Expertise Mediation Communication), 2005 [en cours de validation].** Etat des lieux de la gestion de l'espace naturel et de la biodiversité en Guyane et propositions nouvelles compatibles avec le développement durable de la Guyane, 190 pages.

Les enjeux du développement durable pour la Guyane

Les enjeux du développement durable pour la Guyane ne sont pas de même nature que ceux de la France hexagonale. Cela tient à plusieurs facteurs. Tout d'abord à la démographie : la population de Guyane augmente rapidement (3,8 % par an) et la densité démographique est faible (de l'ordre de 2 habitants au km²). De plus, l'étendue du territoire et l'importance de son couvert forestier font de la Guyane une réserve de biodiversité exceptionnelle. Enfin, vivent sur ce territoire des groupes ethniques forts différents, auxquels s'ajoutent des communautés d'immigrants en provenance des pays limitrophes et de la Caraïbe.

En Guyane, les disparités en terme de revenus sont fortes et le niveau de vie moyen est un des plus faibles de France. A l'exception de l'activité spatiale, l'économie repose principalement sur l'exploitation aurifère et la pêche, ainsi que sur l'agriculture, la filière bois et les services. En raison de la forte croissance démographique et des migrations continues, une population importante arrive chaque année sur le marché de l'emploi. Le chômage sévit en particulier chez les jeunes (23,2 % d'entre eux sont au chômage). 8600 personnes sont bénéficiaires du RMI (Revenu Minimum d'Insertion).

Grâce principalement à la Guyane, la France est le pays industrialisé qui possède la plus grande superficie de forêts tropicales dans le monde (8 millions d'hectares). Avec les autres départements et territoires d'outre-mer, la France possède le troisième plus grand territoire maritime dans le monde. Les richesses biologiques des forêts et des espaces maritimes guyanais représentent, pour la France, des atouts de taille et nécessitent une attention particulière de sa part.

De plus, la grande diversité culturelle des communautés qui peuplent la Guyane constitue un bien inestimable. Mais ce patrimoine culturel a tendance à se perdre en raison du phénomène de mondialisation.

La jeunesse, un atout pour la Guyane

La population guyanaise est très jeune : 44 % des 180.434 habitants sont âgés de moins de 20 ans (INSEE, 2003). Le nombre de jeunes en âge scolaire augmente très rapidement. Une partie des enfants n'est pas scolarisée. Il s'agit en particulier de jeunes issus de l'immigration clandestine, dont les parents résident illégalement sur le territoire. L'échec scolaire est important. Il s'ensuit que la moitié des jeunes guyanais n'ont aucune qualification. D'une façon générale, les équipements et les personnels qualifiés font défaut pour offrir une éducation de qualité à tous et assurer l'insertion professionnelle des jeunes. Répondre aux attentes et aux besoins de la jeunesse est une des clés pour préparer l'avenir de la Guyane dans de bonnes conditions.

Le respect de la diversité culturelle

La mise en valeur des coutumes et des modes de vie traditionnels constitue sans doute un enjeu important du développement durable en Guyane. Les communautés amérindiennes et Noir marron, ont appris, au fil des siècles, à vivre en harmonie

avec l'environnement. Elles ont su construire des modes d'existence qui peuvent être qualifiés de « durables ». Cependant, en raison de l'influence des modes de vie occidentaux, les économies traditionnelles ont été fortement modifiées. De plus, la culture occidentale a diffusé de nouvelles valeurs, contribuant ainsi à l'appauvrissement des cultures traditionnelles. Satisfaire les besoins essentiels (alimentation, habitat, éducation, santé), tout en permettant aux communautés locales de maîtriser leur avenir dans le respect des traditions, représente un défi pour la Guyane.

L'accès équitable aux services de base sur tout le territoire

Les communes enclavées de Guyane s'étalent sur de vastes territoires. Les communes les plus étendues de France se trouvent d'ailleurs en Guyane. Les lieux d'habitation sont très dispersés et éloignés du littoral, où se concentrent les principaux services. A cet isolement géographique s'ajoutent des difficultés pour disposer de moyens de communication fiables (voies de communication terrestre, réseau téléphonique, internet...). Les habitants des communes isolées ont à surmonter de nombreux obstacles pour accéder aux moyens de communication et d'information, ne serait-ce que le téléphone. Les infrastructures font défaut dans le domaine de la santé et de l'éducation. L'eau potable et l'énergie ne sont pas accessibles à tous, en particulier dans les communes de l'intérieur. Le traitement des déchets n'est pas effectué dans de bonnes conditions. Les communes ne disposent pas de moyens financiers pour assurer les services de base à la population. Aussi, un des autres enjeux du développement durable de la Guyane est-il l'accès pour les citoyens aux services de base sur l'ensemble du territoire.

La préservation et la valorisation des ressources locales

Les populations de la Guyane ont longtemps exploité de façon judicieuse les richesses forestières et halieutiques, en veillant la plupart du temps à leur renouvellement. Depuis une période récente, les ressources des espaces forestiers et maritimes ont attiré de nombreuses convoitises ; de nouveaux modes d'exploitation sont apparus. Les nouvelles pratiques ont causé des dommages - parfois irréversibles- à l'environnement. Ainsi des milliers d'orpailleurs se livrent-ils à une exploitation clandestine du minerai. Les conséquences sont diverses : la perte de biodiversité, l'asservissement de travailleurs clandestins et la santé des populations. Celle-ci est affectée en particulier par la consommation du poisson. En effet, les rejets de mercure dans l'eau, effectués par les orpailleurs qui cherchent ainsi à amalgamer l'or, sont fortement toxiques pour la faune aquatique. Les enfants qui consomment ces poissons sont atteints de maladies psychomotrices. De plus, une partie de l'or extrait quitte illégalement la Guyane ; de ce fait, les retombées économiques pour le territoire sont moindres. Les ressources halieutiques sont surexploitées par des pêcheurs clandestins. Les moyens de lutte contre ces pratiques sont inadaptés et inefficaces. Une gestion durable des ressources, dans le respect des droits des populations locales et de la préservation de l'environnement, constitue un autre défi pour la Guyane.

LA GENESE DE L'AGENDA 21 DE LA GUYANE

La formation et la sensibilisation

L'intérêt porté au développement durable par des élus du territoire et des représentants de la société civile remonte à juin 1992. En effet, des Guyanais ont participé à la conférence de Rio, au cours de laquelle a été évoqué notamment le projet de Parc naturel pour le sud de la Guyane.

Cependant, l'élaboration de l'Agenda 21 de la Guyane est le résultat d'une démarche mise en œuvre quelques années plus tard, en 2000. Des membres de l'AEE0 (Association Environnement Ecologie d'Organabo) effectuent des recherches et prennent des contacts avec des acteurs établis en métropole pour engager une démarche de développement durable en Guyane. A cette époque, peu de collectivités locales éprouvent un intérêt pour cette question. Néanmoins la Région Guadeloupe avait rédigé un Agenda 21, mais seulement axé sur la question de l'énergie.

Avec l'aide d'une association sise en métropole et avec le soutien de plusieurs organismes (CCI de la Guyane, Département, Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais et DIREN), l'AEE0 organise deux sessions de formation de trois jours, à Cayenne et à Mana, en janvier 2001. Un public varié, d'une trentaine de personnes, participe à ces formations. C'est l'occasion d'approfondir la notion de développement durable, de découvrir des expériences menées dans différentes régions du monde, et de construire des outils d'analyse de projets. Parallèlement, une action de communication est conduite grâce aux médias. Des interviews sont données à la presse radiophonique et télévisée, et des articles sont publiés dans *France-Guyane*.

L'intérêt soulevé par cette première opération incite l'AEE0 à mener une nouvelle action en octobre 2001. En collaboration avec la Région Guyane, deux sessions de formations sont organisées, au bénéfice des élus, d'une part, et d'autre part à destination de personnels de collectivités publiques et services de l'Etat, et de membres d'associations. Lors de la troisième journée de la seconde formation, sont invitées les personnes qui avaient participé aux sessions de janvier. Il s'est agi, avec l'ensemble des personnes intéressées, d'étudier la possibilité de poursuivre la réflexion engagée. Ce jour-là, la décision est prise d'élaborer un plan d'action. Celui-ci comporte cinq points principaux :

- l'organisation d'autres sessions de formation, notamment en direction des élus, et la conduite d'actions de sensibilisation ;
- la réalisation d'actions d'éducation au développement, en particulier en direction du milieu scolaire ;
- la conduite d'expérimentations (projets pilotes de développement durable) ;
- la réflexion autour de la faisabilité d'un Agenda 21 pour la Guyane ;
- l'évaluation et la régulation du processus.

Il est souhaité de créer une structure porteuse -un comité de pilotage- qui aurait en charge la mise en œuvre de ce plan d'action, dans le cadre d'une démarche citoyenne et en recueillant le soutien de la Région Guyane.

La proximité du Sommet Mondial sur le développement durable de Johannesburg (août 2002) offre un cadre de travail particulièrement intéressant. Il est proposé de réaliser un *Livre blanc du développement durable* de la Guyane, qui permettra aux acteurs du territoire de confronter leurs points de vue et d'exprimer leurs positions sur un ensemble de thèmes majeurs. Un séminaire se tient en mars 2002. 120 personnes y participent. La décision est prise de rédiger ce livre blanc.

Le livre blanc

Le Comité Guyane Johannesburg est créé. Il rassemble notamment des représentants du Conseil Régional, des services de l'Etat, de plusieurs associations. Il a en charge le suivi de l'élaboration du livre blanc, la préparation de séminaires publics ainsi que l'organisation d'une délégation guyanaise au Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg. Pour mener à bien ces différents projets, la Région Guyane s'offre la collaboration d'une stagiaire et de deux consultants.

La rédaction du livre blanc devait répondre à certains objectifs :

- établir un état des lieux sur le développement en Guyane ;
- examiner cet état en relation avec les grands principes du développement durable ;
- formuler les principes à respecter en priorité dans l'élaboration de politiques pour le territoire ;
- tracer des lignes d'action pour la mise en œuvre d'un développement durable ;
- envisager les concertations nécessaires pour la mise en place du plan d'actions ;
- communiquer l'état de la réflexion conduite par des citoyens sur des thèmes majeurs pour le territoire ;
- faire connaître la dynamique guyanaise sur le plan national et international.

Seize thèmes de réflexion ont été choisis : agriculture, aménagement/urbanisme/habitat, artisanat/commerce, culture/patrimoine, déchets, eau/espaces naturels et forêt, éducation/formation/insertion, énergie, exploitation minière, TIC, pêche/activités maritimes, recherche/innovation, santé/médecine, exclusion sociale, sport, tourisme, transports.

Tout citoyen intéressé pouvait participer aux travaux des groupes thématiques. Ces derniers avaient comme mission de rédiger un texte en s'attachant à exprimer des constats sur la situation présente et à formuler des propositions qui iraient dans le sens d'un développement durable.

Chaque groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises. Lors d'une première réunion plénière, chaque groupe a présenté l'état de sa réflexion à l'ensemble des participants. Le travail de rédaction s'est poursuivi par la suite, et le document final a été présenté lors d'un séminaire, en juin 2002.

En complément au *Livre blanc*, un manifeste a été rédigé. Il précise le contexte guyanais, les thèmes prioritaires, les contraintes et les atouts du territoire, ainsi que l'ambition à afficher dans le cadre d'un développement durable.

Quatre axes prioritaires sont identifiés par les documents élaborés :

- des mesures ambitieuses en faveur de la jeunesse ;
- l'engagement d'actions à diverses échelles de territoire ;
- l'adoption de modes de production qui préservent l'environnement ;
- la préservation et la valorisation des ressources naturelles.

Le *Livre blanc* est devenu un document de référence pour toute personne qui s'intéresse à la société guyanaise. Il a été largement diffusé, tant sur le territoire, qu'en France hexagonale et à l'étranger (édition en 5000 exemplaires). Il a été mis en ligne sur le site Internet de la Région Guyane.

Une délégation guyanaise au Sommet Mondial de Johannesburg

Le Sommet Mondial sur le Développement Durable, qui se tient à Johannesburg en août 2002, est l'occasion pour la Guyane de faire état des travaux conduits, notamment dans le cadre de la préparation du livre blanc. Une délégation se rend en Afrique du Sud. Elle y tient deux stands d'information (au *Forum Global* et à *Ubuntu Village*) et organise des séances d'information.

La préparation de l'Agenda 21

Un séminaire est organisé en octobre 2002 pour faire le bilan du Sommet de Johannesburg et envisager la suite de la démarche. Le Président de Région affirme son souhait de préparer l'Agenda 21 de la Guyane.

A la lumière des constats et des propositions formulées dans le livre blanc, trois thématiques prioritaires sont dégagées :

- la jeunesse, un atout pour la Guyane ;
- l'accès équitable aux services sur tout le territoire ;
- la préservation et la valorisation des ressources locales.

Un Conseil de Développement Durable est mis en place ; il est un prolongement du Comité Guyane Johannesburg. Sa composition est sensiblement identique à celle du Comité.

Des commissions de travail, ouvertes à toute personne intéressée, sont mises en place. Le travail de réflexion débute en juin 2003. Considérant que le livre blanc rassemble les éléments de diagnostic, il s'agit, lors de cette nouvelle étape, de construire le projet politique de l'Agenda 21, qui se décline en sous-thèmes, objectifs généraux, objectifs de travail et grands axes d'actions. Un premier document de travail est élaboré. Il est diffusé auprès de collectivités locales et territoriales, d'organismes publics, d'associations, de représentants de la société civile. Des propositions écrites sont transmises, qui permettent d'améliorer le document de travail. Une nouvelle version de celui-ci est présentée lors de deux séminaires qui se tiennent en octobre 2003 à l'occasion de la Fête de la science et en juin 2004, lors de la semaine nationale du développement durable.

Parallèlement au travail des commissions, deux actions sont retenues : réalisation d'une enquête et rencontres dans des villages du fleuve.

L'objectif de cette enquête est de recueillir les avis d'un millier d'habitants des communes du littoral afin de disposer d'éléments qui contribueront au choix des objectifs de travail et des axes d'actions prioritaires pour les plans d'actions annuels de l'Agenda 21. Le questionnaire d'enquête est élaboré par des membres des commissions de travail. Une première réunion de travail permet de dégager des idées de questionnaire. Plusieurs propositions sont faites : chacune présente des avantages et des inconvénients. Trois projets de questionnaires sont ensuite réalisés. Lors d'une ultime réunion, l'un des projets est retenu. La réalisation de l'enquête est confiée à un bureau d'études. Un millier de personnes de 14 communes du littoral sont questionnées. Les résultats de l'enquête sont disponibles en annexe.

Des membres du Conseil de Développement Durable se sont rendus dans plusieurs communes du fleuve Maroni. Ils ont participé à des réunions dont le but était double : informer sur la démarche engagée dans le cadre de la préparation de l'Agenda 21 et repérer des projets de développement durable. Par manque de temps l'ensemble des communes de l'intérieur n'a pu être visité. De nouvelles missions sont programmées pour les prochains mois, notamment pour suivre la mise en œuvre des actions pilotes.

Les actions pilotes

Pour le Conseil de Développement Durable, il est essentiel de compléter la réflexion théorique par des actions démonstratives. A cette fin, plusieurs projets sont identifiés. Une aide est apportée à leur élaboration. Les actions pilotes constitueront le premier plan d'action pilote (année 2005). A partir de 2006, un appel à projets sera lancé (voir paragraphe « Mise en œuvre et suivi de l'Agenda 21 »).

L'organisation de formations

En 2003, de nouveaux stages de formation, d'une durée de trois jours, sont organisés. Deux stages, pour tout public, se tiennent à Cayenne et à St Laurent. Les objectifs de ces stages sont, à la fois, l'appréhension du concept de développement durable et la préparation à l'animation de petites séances d'information dans les communes.

Une demi-journée de formation pour les élus, en la présence d'un élu du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais, a lieu en juin 2004.

De plus, étant donné l'intérêt croissant suscité par le thème du développement durable pour les collectivités publiques, la délégation du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) de Guyane prend l'initiative d'organiser des formations qui dureront une semaine. Ces formations se déroulent en octobre 2003 et octobre 2004 à Cayenne. Elles rassemblent des personnels des collectivités locales et territoriales de Guadeloupe, de Martinique et de Guyane.

L'approche participative

Le Conseil de Développement Durable, sous l'impulsion de son Président José Gaillou, a souhaité que l'Agenda 21 ne soit pas seulement le fruit du travail de quelques experts mais que toute personne intéressée participe à son élaboration.

En tout, ce sont 500 personnes qui ont participé à au moins une réunion de l'Agenda 21 (commissions, réunions en commune ou bien séminaires) ou qui ont apporté une contribution à la rédaction du document final. Certaines personnes se sont fortement impliquées en participant à une dizaine de réunions ou plus.

Cependant, les populations qui vivent hors de « l'Île de Cayenne » ont peu participé à ces réunions, qui se sont tenues exclusivement à Cayenne. De plus, il était envisagé d'organiser des réunions dans des quartiers. Cela n'a pas été fait à cause, d'une part, d'un manque de temps et de moyens humains et, d'autre part, d'un manque de correspondants dans les communes (la plupart de ces dernières n'ont pas désigné de personnes pour devenir « correspondant développement durable »).

A l'avenir, la mise en œuvre des actions pilotes devrait permettre d'impliquer des groupes de population.

La Lettre du développement durable de la Guyane

Une publication de quatre pages a été éditée deux fois par an. Cette *Lettre* donnait des informations sur l'avancée de l'élaboration de l'Agenda 21 et proposait quelques réflexions sur le développement durable.

PARTIE 2

LA STRATÉGIE DE L'AGENDA 21 REGIONAL

THÈME 1 :

« La jeunesse, un atout pour la Guyane »

Sous-thème 1

ÉDUCATION POPULAIRE

CONSTATS

La Guyane dispose d'un patrimoine culturel d'une richesse et d'une diversité exceptionnelles. Ce patrimoine est à la fois mal connu et insuffisamment mis en valeur. Les moyens mis en œuvre, dans les domaines de la culture et de l'éducation, pour la mise en place d'une politique visionnaire, ambitieuse et appropriée, sont insuffisants et inadaptés.

Crise de l'identité culturelle

Les sociétés et les cultures de Guyane sont confrontées à la gestion d'un lourd passé historique, qui est lié à l'effacement total ou partiel de certaines cultures. Cela est la conséquence des contacts avec les civilisations occidentales. Les problèmes que pose cette confrontation ne sont pas appréhendés d'une façon assez dynamique et positive. La coexistence d'expressions culturelles diverses et leur métissage posent la question de l'identité guyanaise. On constate un appauvrissement des connaissances et des savoir-faire traditionnels ; la principale raison en est la perte de repères culturels dans de nombreuses communautés.

La préservation des savoirs

Le désintérêt des jeunes vis-à-vis des traditions en général explique en partie le manque de transmission des connaissances. Les jeunes ne mesurent pas les enjeux de la préservation des savoirs et savoir-faire traditionnels.

Cependant, des actions en faveur de la préservation de ce patrimoine culturel ont été entreprises par des organismes guyanais (Musée des Cultures Guyanaises, IRD...). Il s'agit d'inventaires, de constitution de collections, ainsi que d'édition de documents de communication.

La diffusion des savoirs traditionnels est également liée à des aspects juridiques. La protection des savoirs et savoir-faire est longue et complexe. Le droit concernant la protection intellectuelle n'est pas toujours adapté aux particularités locales.

Une expression culturelle riche

La vie associative en Guyane est dynamique. De plus en plus d'associations se créent et se structurent pour organiser des manifestations culturelles pour tous : expression musicale, théâtre, expositions, contes...

De plus en plus d'artistes guyanais exilés reviennent se produire en Guyane. Cependant il se révèle difficile que tous les Guyanais bénéficient de ces

manifestations culturelles. Plusieurs difficultés se présentent : manque de lieux pour l'expression culturelle, coût élevé des déplacements pour les artistes, annonce insuffisante desdites manifestations culturelles. De plus, on relève un manque d'animateurs socioculturels. Quand ils existent, se pose la question de la reconnaissance de leur statut, de leur formation et de la validation de leurs acquis.

PROPOSITIONS

Objectif général 1.1 :

Valoriser les savoirs traditionnels

Objectif de travail 1.1.1 :

Conserver et transmettre les savoirs traditionnels régionaux

Grands axes d'action :

1.1.1.1. Recrutement de nouveaux médiateurs bilingues et pérennisation des postes créés

1.1.1.2. Formation initiale et continue des médiateurs bilingues

1.1.1.3. Création et édition d'outils diversifiés dans différentes langues locales (documents écrits et multimédias...)

1.1.1.4. Élaboration d'un programme de formation continue pour les éducateurs

1.1.1.5. Création d'un groupe chargé de conduire une réflexion sur l'intégration des savoirs traditionnels dans l'enseignement scolaire et dans les activités péri et parascolaires

Objectifs de travail 1.1.2 :

Revaloriser l'image des savoir-faire traditionnels vis-à-vis des jeunes

Grands axes d'action :

1.1.2.1. Réalisation d'un spot TV sur les savoir-faire traditionnels et leurs débouchés économiques

1.1.2.2. Elaboration d'un ouvrage

1.1.2.3. Organisation d'échanges avec des détenteurs des savoirs traditionnels d'autres régions et de pays étrangers

Objectif général 1.2 :

Favoriser la connaissance du patrimoine culturel local

Objectif de travail 1.2.1 :

Faire connaître les manifestations culturelles

Grands axes d'action :

1.2.1.1. Création de supports d'information et de communication (journaux d'information gratuits, par exemple)

1.2.1.2. Organisation de campagnes d'information par les médias audiovisuels

Objectif de travail 1.2.2 :

Diffuser et diversifier l'offre culturelle

Grands axes d'action :

1.2.2.1. Création de lieux décentralisés d'expression culturelle

1.2.2.2. Organisation de festivals culturels thématiques, variés et accessibles financièrement à tous

1.2.2.3. Aide à la production culturelle locale

Objectif de travail 1.2.3 :

Favoriser la création culturelle

Grands axes d'action :

1.2.3.1. Mise en réseau des associations culturelles (notamment les CEL)

1.2.3.2. Mise en place d'un dispositif de soutien aux animateurs et aux porteurs de projets

1.2.3.3. Création d'un fonds pour favoriser la mobilité des artistes

1.2.3.4. Formation pour les artistes

Objectif général 1.3 :

Lutter contre les inégalités d'accès aux activités socioculturelles

Objectif de travail 1.3.1 :

Créer les conditions favorables au développement de l'éducation populaire

Grands axes d'action :

1.3.1.1. Formation d'animateurs socioculturels

1.3.1.2. Création de lieux de rencontre et d'animation

1.3.1.3. Création d'un fonds pour la prise en charge des déplacements des animateurs

Objectif de travail 1.3.2 :

Utiliser les savoir-faire communautaires

Grands axes d'action :

1.3.2.1. Création d'un dispositif d'appui technique et financier à des jeunes, porteurs de projets

1.3.2.2. Organisation d'une campagne d'information régionale sur les activités proposées

1.3.2.3. Pérennisation des ateliers artisanaux

1.3.2.4. Réalisation d'une étude juridique pour renforcer la protection des savoir-faire traditionnels

Sous-thème 2

SYSTÈME ÉDUCATIF ET DE FORMATION

CONSTATS

Une population jeune

La population guyanaise est très jeune : 44 % des habitants sont âgés de moins de 25 ans (INSEE, 2003). Le nombre de jeunes en âge scolaire augmente très rapidement. Une partie des enfants n'est pas scolarisée. Il s'agit en particulier de jeunes issus de l'immigration clandestine, dont les parents résident illégalement sur le territoire. Des lycées, en particulier originaires des communes du fleuve, ne peuvent se présenter aux examens du fait qu'ils ne disposent pas de pièces d'identité.

Un échec scolaire important

D'importants problèmes de repères identitaires, liés au multilinguisme, surviennent au sein des sphères familiale, scolaire, sociale et professionnelle. Les programmes scolaires, construits sur le modèle de la France hexagonale, ne conviennent pas à des enfants dont le français n'est pas la langue maternelle. Les enfants souffrent de handicaps dès la première année de scolarisation. Ces handicaps s'aggravent d'année en année du fait que les parents et l'institution scolaire apportent peu de soutien. Il s'ensuit, pour certains élèves, un absentéisme important. L'échec scolaire est donc fréquent et le taux d'analphabétisme, élevé.

Les outils pédagogiques ne sont pas toujours adaptés à la culture de l'enfant, et les pratiques pédagogiques ne conviennent pas à certaines populations. Les médiateurs bilingues, qui assistent les enseignants, sont trop peu nombreux au regard du rôle qu'ils jouent dans le système éducatif. D'autre part, la situation de ces médiateurs est précaire ; les perspectives de carrière sont inexistantes.

Des besoins non satisfaits

Les collectivités communales, départementales et régionales rencontrent des difficultés à couvrir les besoins en infrastructures scolaires, du fait de l'augmentation rapide de la population en âge scolaire. D'autre part, la carence des logements et des services de base dans les communes enclavées n'incite pas les enseignants à exercer dans ces lieux.

Cependant, des efforts sont faits pour rendre l'environnement scolaire plus agréable et plus fonctionnel. Il s'agit d'étudier les besoins des communautés scolaires avant la construction des bâtiments. Plusieurs aspects font l'objet d'une attention particulière : qualité des équipements, cadre de vie, espaces verts, sécurité, luminosité. Cette étude est conduite avec la participation des personnes concernées : élèves, parents d'élèves, responsables administratifs, enseignants, techniciens.

Un personnel insuffisant

Il existe une carence en terme d'accompagnement social (assistantes sociales, médiateurs culturels, psychosociologues) et de structures d'accueil pour les mères

précoces d'une part, et pour les enfants déscolarisés d'autre part. Peu d'activités périscolaires sont organisées pour occuper les enfants pendant leur temps libre. De plus, le suivi médical des élèves (nutrition, hygiène, vaccination, etc.) n'est pas toujours assuré de façon satisfaisante.

On peut relever une insuffisance d'équipements informatiques ainsi qu'un manque de matériels pédagogiques. Les outils informatiques sont parfois mal utilisés en raison du manque d'animateurs multimédias pour assurer l'encadrement. Aussi les possibilités qu'offre l'enseignement à distance sont-elles sous-utilisées.

Les filières professionnelles ne sont pas toujours adaptées au contexte socio-économique guyanais. Elles reproduisent un modèle métropolitain peu flexible, qui crée un décalage entre les qualifications acquises et les réels besoins du marché de l'emploi. De plus, les filières de formation professionnelle ne sont pas assez diversifiées et les centres de formation font face à des difficultés matérielles. Certains collégiens ne peuvent poursuivre leurs études à cause d'un nombre de places insuffisant dans les lycées professionnels. Il s'ensuit que la moitié des jeunes guyanais n'ont aucune qualification.

Une formation et une insertion professionnelles réussies contribueraient à rendre l'économie de la Guyane plus compétitive.

PROPOSITIONS

Objectif général 2.1 :

Réduire les inégalités d'accès à l'école

Objectif de travail 2.1.1 :

Mettre en place un programme qui vise la scolarisation de tous les jeunes

Grands axes d'action :

2.1.1.1. Recensement des enfants non scolarisés

2.1.1.2. Allègement des procédures administratives d'inscription des enfants à l'école

2.1.1.3. Accompagnement social des familles en difficulté

Objectif général 2.2 :

Permettre l'accès à l'école pour tous les enfants en âge scolaire

Objectif de travail 2.2.1 :

Développer des structures d'accueil scolaires et préscolaires

Grands axes d'action :

2.2.1.1. Elaboration d'un plan de rattrapage pour la construction d'écoles

2.2.1.2. Création de structures d'accueil provisoires pour répondre à des situations d'urgence

2.2.1.3. Mise en réseau des associations qui gèrent le dispositif « familles d'accueil »

2.2.1.4. Création d'internats annexés aux établissements scolaires

2.2.1.5. Amélioration des conditions d'accueil des enseignants en zones isolées

Objectif de travail 2.2.2 :

Faciliter le transport scolaire

Grands axes d'action :

2.2.2.1. Création de lignes de transport

2.2.2.2. Amélioration des infrastructures de transport (pirogues, débarcadère...)

2.2.2.3. Attribution d'une aide pour le financement des déplacements des scolaires pour les familles les plus démunies

Objectif de travail 2.2.3 :

Développer l'enseignement à distance

Grands axes d'action :

2.2.3.1. Campagne de communication sur les programmes existants

2.2.3.2. Equipement des communes isolées en matériels informatiques

2.2.3.3. Dotation en personnel d'encadrement et en outils de formation à distance

Objectif général 2.3 :

Adapter l'enseignement au contexte (social, culturel, économique, géographique) local

Objectif de travail 2.3.1 :

Favoriser la pratique des langues maternelles à l'école

Grand axe d'action :

2.3.1.1. Création d'un corps de médiateurs bilingues doté d'un statut stable

Objectif de travail 2.3.2 :

Adopter des méthodes d'apprentissage de la langue française adaptées au contexte local

Grands axes d'action :

- 2.3.2.1. Organisation de cours de mise à niveau*
- 2.3.2.2. Développement du soutien scolaire pour les élèves en difficulté*
- 2.3.2.3. Création d'outils et de méthodes d'apprentissage adaptés*
- 2.3.2.4. Inscription d'un module optionnel sur les cultures locales, dans le cursus de formation initiale et continue des professeurs d'école*

Objectif de travail 2.3.3 :

Adapter les programmes et les formations scolaires au contexte local

Grands axes d'action :

- 2.3.3.1. Création d'outils diversifiés*
- 2.3.3.2. Formation et accompagnement des enseignants*

Objectif de travail 2.3.4 :

Favoriser la recherche sur le français langue seconde en Guyane

Grand axe d'action :

- 2.3.4.1. Offre de bourses de recherche en thèse ou DEA sur le sujet*

Objectif général 2.4. :

Soutenir la formation professionnelle

Objectif de travail 2.4.1 :

Adapter l'offre existante aux besoins du marché de l'emploi

Grands axes d'action :

- 2.4.1.1. Information des élèves à partir du collège sur les possibilités de formation professionnelle*
- 2.4.2. Augmentation du nombre de places disponibles en formation*
- 2.4.3. Création de filières professionnelles propres à la Guyane*

Sous-thème 3

ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSTATS

L'état d'avancement de l'éducation à l'environnement en Guyane

La Guyane dispose de sites exceptionnels pour faire de l'éducation à l'environnement. De nombreux acteurs -publics, privés et associatifs- conduisent des actions en vue de faire mieux connaître les écosystèmes naturels fragiles et parfois menacés. Dans un contexte de croissance démographique forte et de développement d'activités illégales, l'éducation à l'environnement contribue à faire adopter des modes de production et de consommation plus respectueux des ressources naturelles. Les acteurs de l'éducation à l'environnement en Guyane ont une expérience de travail en commun. Leurs actions comportent notamment : l'élaboration d'outils pédagogiques, la conduite d'animations, l'organisation de manifestations éducatives et de formations. Certaines associations gèrent des sites de découverte à l'attention du public. Les conditions d'accueil ne sont pas pleinement satisfaisantes. Les normes de sécurité des visiteurs, souvent exigeantes dans le contexte guyanais, ne sont pas toujours respectées. De plus, le coût des déplacements pour les groupes scolaires est élevé et il manque du personnel qualifié.

L'approche des associations d'éducation à l'environnement est souvent restrictive ; elle est limitée à l'environnement naturel. Les dimensions sociale ou économique sont encore mal prises en compte.

Des informations sous des formes variées

Cependant une association, en collaboration avec les collectivités territoriales, a organisé des actions d'information ainsi que des stages de formation sur le développement durable, à l'intention de publics variés. Il s'agit de prendre en considération les différents domaines du développement durable, d'en analyser les interactions et d'étudier des expériences concrètes conduites dans diverses régions du monde. De plus, des manifestations telles que la semaine nationale du développement durable, ont permis d'élargir les publics grâce à la coopération des médias, des enseignants et des chercheurs. L'éducation au développement durable nécessite une vision sans cesse renouvelée et un travail sur le long terme. L'impact de cette éducation sera réel, dès lors que les publics bénéficiaires adopteront des nouveaux comportements, respectueux des principes du développement durable.

PROPOSITIONS

Objectif général 3.1 :

Eduquer à l'environnement

Objectif de travail 3.1.1 :

Faire découvrir l'environnement et les milieux naturels

Grands axes d'action :

3.1.1.1. Création d'un fonds pour faciliter l'accès aux sites de découverte

3.1.1.2. Aménagement, équipement et entretien de ces sites

3.1.1.3. Conception de supports écrits et interactifs pour tout public

3.1.1.4. Formation des animateurs « environnement »

3.1.1.5. Coopération avec les pays du Plateau des Guyanes et des Caraïbes

Objectif de travail 3.1.2 :

Faire respecter le patrimoine naturel et les paysages, ainsi que les ressources naturelles du milieu urbain

Grands axes d'action :

3.1.2.1. Création de supports d'information

3.1.2.2. Mise en place de formations pour les gardes forestiers

3.1.2.3. Organisation d'actions de préservation des ressources et des milieux naturels, en zones rurale et urbaine

Objectif général 3.2 :

Eduquer aux enjeux locaux et globaux

Objectif de travail 3.2.1 :

Diffuser la notion de développement durable dans tous ses aspects

Grands axes d'action :

3.2.1.1. Organisation d'échanges scolaires

3.2.1.2. Mise en place de formations initiales ou continues

3.2.1.3. Création d'un centre de ressources sur le développement durable

Sous-thème 4

ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

CONSTATS

D'une manière générale, les parents d'élèves ne sont pas suffisamment impliqués dans la vie scolaire de leurs enfants. Ils ne sont pas suffisamment informés et associés aux actions menées à l'école. Les explications sont d'ordre culturel, social, économique. La langue constitue également une barrière pour intéresser les parents à l'école.

Parfois, les parents d'élèves ne se préoccupent pas du parcours scolaire de leurs enfants, car les liens entre eux et l'école sont trop distendus. Le dialogue avec leurs enfants est difficile. En raison de l'évolution du contexte social, les parents éprouvent de plus en plus de difficultés pour mener à bien l'éducation de leurs enfants.

En Guyane il existe un problème de mères précoces, en particulier chez les jeunes filles qui fréquentent le collège. Ces jeunes mères ne reçoivent aucune éducation sexuelle. Elles ne bénéficient d'aucun accompagnement psychologique ou financier. Il n'existe pas de structures d'accueil capables de les recevoir et de les aider à tisser des liens avec la société. A leur tour, les nouveaux parents ne transmettent pas de repères identitaires suffisamment cohérents, si bien que leurs enfants éprouveront des difficultés pour s'intégrer et s'épanouir à l'école et, bien sûr, plus tard, dans le monde du travail.

Certaines familles vivent de façon précaire. Les soutiens financiers apportés à ces familles sont parfois insuffisants pour que les enfants soient scolarisés dans de bonnes conditions.

Une éducation de qualité se prépare dès la petite enfance ; le rôle de la famille est alors primordial.

PROPOSITIONS

Objectif général 4.1 :

Aider les parents à s'impliquer dans le système éducatif et de formation

Objectif de travail 4.1.1 :

Ouvrir des espaces d'expression et de communication

Grands axes d'action :

4.1.1.1. Réalisation d'émissions audiovisuelles à destination des parents

4.1.1.2. Création de lieux de formation, d'expression et d'échanges pour les parents (école des parents)

Objectif de travail 4.1.2 :

Favoriser le dialogue entre parents, enfants et éducateurs

Grands axes d'action :

4.1.2.1. Recrutement de médiateurs familiaux

4.1.2.2. Organisation d'« événements » dans l'enceinte des établissements scolaires, destinés à toute la communauté éducative

4.1.2.3. Création d'outils

Sous-thème 5

SPORTS ET LOISIRS

CONSTATS

Plus de 24 400 licences sportives ont été délivrées en Guyane en 2000, parmi lesquelles 13 341 dans le cadre de fédérations olympiques (soit 55 %). Ce chiffre est important au regard de la population totale.

Les valeurs éducatives et culturelles transmises par le biais du sport représentent une source de développement social pour la Guyane. Le sport favorise l'épanouissement personnel ainsi que la rencontre entre les différents groupes culturels et sociaux. Cependant, il serait souhaitable qu'un plus grand nombre de jeunes pratiquent des activités physiques, lesquelles sont source de développement du corps, d'enrichissement personnel et de socialisation.

Tout le monde ne peut pas exercer une activité sportive de son choix. Les moyens humains autant que matériels font défaut. On observe un manque d'infrastructures sportives sur tout le territoire, et en particulier dans les zones isolées, où le surcoût lié à la réalisation des installations sportives est prohibitif. L'accès aux pratiques sportives est donc inégal, surtout pour les communes isolées.

Les déficiences en matière d'encadrement sportif constituent également un obstacle majeur à la satisfaction de la demande de la population. De plus, le coût élevé des déplacements des sportifs sur le territoire, ou hors de Guyane, rend difficile la participation aux compétitions.

D'une manière générale, la Guyane manque d'une stratégie efficace pour le développement du sport sur l'ensemble du territoire.

PROPOSITIONS

Objectif général 5.1 :

Favoriser l'accès aux sports et aux loisirs dans les zones non dotées ou sous-équipées

Objectif de travail 5.1.1 :

Créer les équipements nécessaires et garantir la gestion pérenne de ces équipements

Grands axes d'action :

5.1.1.1. Mise en place d'équipements sportifs et de lieux pour la pratique de loisirs

5.1.1.2. Formation des encadrants

5.1.1.3. Aide financière pour les déplacements des sportifs

THEME 2 :

« L'accès équitable aux services de base sur tout le territoire »

Sous-thème 6

L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

CONSTATS

Sept communes sont situées à l'intérieur du territoire de la Guyane, principalement le long des fleuves. Ces zones sont éloignées du littoral, où se concentrent les principaux services. A cet isolement géographique, s'ajoute le manque de moyens de communication fiables (voies de communication, réseau téléphonique, liaisons internet...) et d'outils informatiques à la disposition de tous. Enfin, le manque d'infrastructures administratives oblige parfois les populations de ces zones à se rendre dans les communes du littoral. Les habitants des communes isolées n'acceptent plus d'être à la fois isolés et sous-équipés en moyens de télécommunication.

Aussi, les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) s'avèrent-elles utiles pour s'affranchir des distances. Mais encore faut-il que ces moyens soient accessibles à la population et que celle-ci en maîtrise le fonctionnement. Il faut aussi que le matériel soit maintenu en état de marche. Les conditions climatiques de la Guyane provoquent une usure prématurée du matériel, et donc des pannes. De plus, les délais d'intervention des techniciens de maintenance sont souvent longs.

La politique mise en place par la collectivité régionale est de pallier l'isolement par le développement des TIC.

La Guyane, grâce à ses installations aérospatiales, bénéficie d'un environnement technique favorable au développement des TIC. Cependant, la diffusion et l'utilisation des TIC restent souvent réservées aux secteurs de pointe. La mise en place d'un réseau de communication fiable se heurte à deux difficultés majeures : la dispersion des habitations sur le territoire et le manque de moyens de transport. Aussi les coûts d'investissement et de maintenance des matériels sont-ils élevés.

A noter également le manque de supports d'information et de communication qui présentent les richesses de la Guyane et ses atouts. Cela nuit à la connaissance du territoire et à la promotion de ses produits.

PROPOSITIONS

Objectif général 6.1 :

Faciliter la communication

Objectif de travail 6.1.1 :

Disposer de moyens de communication sur l'ensemble du territoire

Grands axes d'action :

- 6.1.1.1. Application, à la Guyane, de l'engagement de l'Etat à couvrir l'ensemble du territoire national en services téléphoniques*
- 6.1.1.2. Couverture du territoire de la Guyane en liaisons Internet à haut débit.*

Objectif général 6.2 :

Permettre l'accès à l'information à tous, sur tout le territoire

Objectif de travail 6.2.1 :

Disposer de ressources humaines pour faciliter la diffusion de l'information dans les communes isolées

Grands axes d'action :

- 6.2.1.1. Recrutement d'animateurs bilingues*
- 6.2.1.2. Formation des animateurs à :*
 - la collecte et la diffusion de l'information*
 - l'utilisation des technologies de l'information et de la communication*

Objectif de travail 6.2.2 :

Mettre en place les moyens techniques pour l'accès à l'information dans les communes isolées

Grands axes d'action :

- 6.2.2.1. Equipement en matériel informatique :*
 - dans des lieux fixes (bornes d'information interactives, Points Info...)*
 - dans des lieux isolés (exemple « cyberpirogue »)*
- 6.2.2.2. Sensibilisation et formation de la population aux nouvelles possibilités d'accès à l'information électronique (internet)*

Objectif de travail 6.2.3 :

Créer les conditions favorables à une large diffusion de l'information

Grands axes d'action :

- 6.2.3.1. Formation des animateurs bilingues à l'informatique*

Sous-thème 7

SERVICES DE BASE : L'ENERGIE

CONSTATS

Desserte insuffisante en énergie

Les villages isolés disposent de peu de moyens de production ; 35 % des foyers ne disposent pas de l'électricité. De plus, lorsqu'elles existent, les petites centrales de production d'électricité posent de nombreuses difficultés d'entretien. Et pour les zones éloignées du littoral, le coût de la production d'énergie par des groupes électrogènes est prohibitif en raison des frais de transport élevés du carburant. Ce transport s'effectue notamment par pirogue ou par hélicoptère. Tout cela entrave le développement des communes isolées.

La production d'électricité

En Guyane, l'essentiel de la production d'électricité est assuré pour plus de 50 % par le barrage hydroélectrique de Petit Saut et, pour le reste, par des centrales thermiques. La contribution du barrage à la production régionale d'électricité varie beaucoup d'une année à l'autre. Cela est dû à l'irrégularité des précipitations et, globalement, à l'insuffisance de la pluviosité. Et pourtant, la demande énergétique est en constante augmentation du fait de la forte croissance démographique et de l'augmentation de la consommation individuelle (équipement des ménages en appareils électriques). Effectivement, la dépendance s'accroît vis-à-vis des énergies fossiles, plus précisément du pétrole.

Economie d'énergie et énergies renouvelables

Le Programme Régional de Maîtrise de l'Energie (PRME), proposé en 1993, a pour objectif d'économiser l'énergie et de développer les énergies renouvelables. Il reste à développer un plan efficace de promotion des énergies renouvelables (solaire thermique et photovoltaïque, micro hydraulique, biomasse, éolien).

Des installations ont déjà été réalisées : dans le domaine de la micro-hydraulique (Saut Maripa) et du photovoltaïque. Cependant la production d'énergie d'origine solaire en sites isolés se heurte à des problèmes de maintenance des équipements.

Enfin, la plupart des constructions ne prennent pas suffisamment en compte les questions d'économie d'énergie. Il existe pourtant un label ECODOM, qui préconise un ensemble d'améliorations dans l'habitat.

PROPOSITIONS

Objectif général 7.1 :

Permettre l'accès à l'énergie pour tous

Objectif de travail 7.1.1 :

Couvrir les besoins non satisfaits

Grands axes d'action :

7.1.1.1. Mise en place d'unités de production d'électricité dans les communes non reliées au réseau d'électricité

7.1.1.2. Désignation d'opérateurs chargés de la gestion de ces unités

7.1.1.3. Formation d'agents, implantés dans les communes isolées, chargés de la maintenance des équipements

7.1.1.4. Mise en place d'un lieu de concertation afin de coordonner l'action des différents acteurs qui interviennent dans le secteur de l'énergie.

Objectif général 7.2 :

S'affranchir des énergies fossiles

Objectif de travail 7.2.1 :

Développer les énergies renouvelables

Grands axes d'action :

7.2.2.1. Création d'un fonds en faveur des énergies renouvelables : solaire, éolien, micro-hydraulique, biomasse.

7.2.2.2. Organisation d'une campagne d'information pour inciter à l'utilisation des énergies renouvelables

7.2.2.3. Soutien à la recherche appliquée

Objectif général 7.3 :

Maîtriser la consommation d'énergie

Objectif de travail 7.3.1 :

Inciter aux économies d'énergie

Grands axes d'action :

7.3.1.1. Organisation d'une campagne de sensibilisation, notamment pour faire connaître la démarche HQE dans la construction

7.3.1.2. Aide à l'acquisition d'équipements

7.3.1.3. Création d'un observatoire

Sous-thème 8

SERVICES DE BASE : L'EAU

CONSTATS

La ressource

La Guyane est un département français richement doté en matière d'eau : les cours d'eau sont nombreux sur l'ensemble du territoire et la pluviométrie est une des plus importantes au monde (3000 mm/an en moyenne). Malgré l'abondance de cette ressource, les problèmes liés à l'eau sont nombreux.

Eau potable

En Guyane, 14 millions de m³ d'eau potable ont été produits en 2002 (données SGDE, INSEE), dont 70% ont été consommés par les 40 864 clients desservis. Entre 1998 et 2002, on constate une diminution du rapport de la consommation à la production. Les pertes dans le réseau ont donc augmenté.

L'ensemble de la population ne dispose pas d'une eau de qualité. A l'exception de certains quartiers pauvres et des bidonvilles (qui ne sont pas desservis), les communes du littoral ont accès à une eau de qualité satisfaisante. Certains bourgs de l'intérieur ont une eau dont la qualité microbiologique présente des insuffisances régulières. Sur les fleuves, les habitations éloignées des bourgs (les « hameaux ») ne disposent pas toujours de points d'eau potable ; les habitants s'approvisionnent par conséquent directement dans le fleuve.

La mauvaise qualité microbiologique de l'eau entraîne, pour les populations isolées, des problèmes de santé aigus : diarrhées, parfois épidémies graves (choléra, typhoïde...). Cette mauvaise qualité de l'eau est la question la plus préoccupante en fait de santé publique. De plus, des problèmes de qualité de nature physico-chimique nécessitent des traitements de l'eau.

Assainissement

Les infrastructures d'assainissement sont globalement insuffisantes. De nombreux systèmes de collecte et d'épuration des eaux usées restent à construire dans les zones urbaines.

Sur les fleuves, l'assainissement est quasiment inexistant. Une grande partie des eaux usées est rejetée directement dans le milieu naturel, ce qui favorise l'apparition et la propagation de maladies.

De plus, le manque d'entretien des réseaux d'eau pluviale favorise la stagnation des eaux. Les moustiques prolifèrent, ce qui augmente le risque de transmission de maladies telles que le paludisme, la dengue et la fièvre jaune.

Baignade

Les lieux de baignade en Guyane sont nombreux et répartis pratiquement sur tout le territoire habité. Une partie de ces sites font l'objet d'un suivi régulier. En 2002,

78 % des points surveillés sont conformes aux normes qualité de la Directive Européenne du 08/12/1995. On peut cependant noter que la population se baigne dans les criques et les fleuves. Ces lieux de baignade non aménagés peuvent présenter des risques sanitaires importants, lorsque l'eau est contaminée par des rejets d'eau usée ou d'autre type de pollution.

Pollution des eaux

La pollution des eaux est essentiellement microbiologique et particulaire. La pollution microbiologique est due au manque d'équipements de traitement des eaux usées. La pollution particulaire quant à elle, est en grande partie liée à l'érosion des sols : mise en suspension des particules du sol en raison de la déforestation (travaux d'aménagement, abattis..) et lessivage des sols par les activités minières. De plus, les activités d'orpaillage ont pour effet de mobiliser le mercure accumulé dans les sols très anciens de Guyane, qu'il soit d'origine naturelle (volcanisme) ou anthropique (anciennes exploitations minières). La poursuite de la pratique d'amalgamation sans dispositif de récupération de mercure, qui conduit à un rejet du métal dans le milieu naturel, contribue à l'enrichissement du milieu aquatique en mercure. La méthylation du mercure et son passage dans la chaîne alimentaire conduisent à une contamination élevée des poissons carnassiers, avec pour conséquence une contamination des populations humaines, dont le régime alimentaire est à base de poissons.

PROPOSITIONS

Objectif général 8.1 :

Permettre l'accès à l'eau potable pour tous

Objectif de travail 8.1.1 :

Mettre en place des infrastructures dans les zones isolées

Grands axes d'action :

8.1.1.1. Installation d'équipements alternatifs provisoires

8.1.1.2. Mise en place de services de maintenance

Objectif de travail 8.1.2 :

Maîtriser la consommation d'eau

Grands axes d'action :

8.1.2.1. Mise en place de compteurs individuels en zones isolées

8.1.2.2. Equipement des points d'eau publics avec des boutons poussoirs

8.1.2.3. Campagne de sensibilisation à destination des grands consommateurs d'eau (industriels, agriculteurs, responsables de collectivités...) et de l'ensemble des consommateurs

Objectif général 8.2 :

Préserver la ressource en eau destinée à la consommation humaine

Objectif de travail 8.2.1 :

Création de périmètres de protection pour tous les captages d'eau potable

Grands axes d'action :

- 8.2.1.1. Formation et sensibilisation des élus et des acteurs locaux*
- 8.2.1.2. Réalisation des procédures de mise en place de périmètres*
- 8.2.1.3. Prise en compte de la ressource en eau dans les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire*

Objectif général 8.3 :

Préserver et améliorer la qualité des cours d'eau

Objectif de travail 8.3.1 :

Améliorer la prise en charge des eaux usées

Grands axes d'action :

- 8.3.1.1. Construction de réseaux d'assainissement collectif*
- 8.3.1.2. Construction de dispositifs d'épuration collectifs*
- 8.3.1.3. Amélioration de la maintenance des dispositifs d'assainissement non collectif*
- 8.3.1.4. Valorisation des boues de station d'épuration*

Objectif de travail 8.3.2 :

Mobiliser l'opinion publique

Grands axes d'action :

- 8.3.2.1. Information des populations sur les maladies dues à l'eau impropre*
- 8.3.2.2. Sensibilisation aux problèmes de pollution et appel à la responsabilité de chacun*

Objectif de travail 8.3.3 :

Réduire les rejets de mercure dans les eaux dus aux activités d'orpaillage

Grands axes d'action :

- 8.3.3.1. Amélioration des techniques de l'orpaillage légal*

8.3.3.2. Mise en place d'une structure d'accompagnement technique des petits orpailleurs pour inciter ces derniers à ne pas utiliser de produits toxiques

8.3.3.3. Intensification de la lutte contre l'orpillage clandestin

8.3.3.4. Organisation d'une action d'information en direction du grand public sur les effets néfastes de l'orpillage

Sous-thème 9

SERVICES DE BASE : LES DECHETS

CONSTATS

65 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés sont collectées chaque année en Guyane (INSEE, 2003). La totalité est mise en décharge. Les quantités collectées augmentent rapidement en raison de la forte croissance démographique et de l'évolution des modes de vie.

La politique peu efficace de traitement des déchets présente des difficultés, tant sur le plan sanitaire que sur le plan de la qualité de la vie. Les normes ne sont pas respectées dans les décharges d'ordures ménagères. Le traitement et la valorisation des déchets sont insuffisants et il existe peu de tri sélectif pour les ordures ménagères. Alors qu'en métropole 57,7 % des déchets ménagers et assimilés sont traités dans des décharges, en Guyane la totalité des déchets recueillis partent directement à la décharge sans qu'il y ait recyclage ou valorisation thermique. Les communes ne disposent pas des moyens financiers nécessaires pour mettre leurs installations en conformité aux normes en vigueur. La législation concernant le traitement des déchets, qui s'est fortement renforcée au cours des dernières années, n'a fait qu'aggraver le problème. Néanmoins, plusieurs projets de création de déchetteries sont en cours en Guyane.

Quant au coût du transport des déchets, il est élevé en raison de l'isolement de nombreuses communes et de la nécessité de traiter certains déchets hors de Guyane. Le volume de ces déchets ne justifierait pas l'installation d'usines de traitement spécialisées. Enfin, trop souvent des déchets sont abandonnés dans la nature et dans les fleuves, à cause d'un manque de civisme de la population en matière d'environnement. La population, et les jeunes en particulier, ne sont pas suffisamment sensibilisés à la protection de l'environnement. L'absence de collecte de déchets qui comportent un danger pour la santé et l'environnement (batteries, huiles de vidange...) est une question particulièrement préoccupante. On note aussi la pollution de certains sols par des hydrocarbures ; c'est le cas notamment des terrains où sont construites des centrales thermiques.

Le problème des déchets nuit à l'activité touristique. En effet, certains sites sont mal entretenus et ne bénéficient pas de système de collecte ni de traitement des déchets.

Fin 2002, plus de 80 installations sont classées par le Préfet comme comportant un risque industriel ou technologique pour l'environnement. Parmi elles, dix sont soumises aux servitudes d'utilité publique (ou installation classée « SEVESO » : installation pour lesquelles les activités réalisées présentent des risques majeurs). Trente établissements sont contraints de verser la taxe générale sur les activités polluantes. Une plate-forme de compostage de déchets verts a été créée en 2005 par la Communauté de Communes du Centre-littoral (CCCL).

PROPOSITIONS

Objectif général 9.1 :

Gérer les déchets

Objectif de travail 9.1.1 :

Trier, collecter et expédier les déchets vers des centres de traitement quand cela est possible

Grands axes d'action :

9.1.1.1. Organisation d'une action d'éducation à l'éco-citoyenneté concernant les déchets ménagers, pour les adultes et les scolaires

9.1.1.2. Redéploiement des déchetteries à l'extérieur des bourgs

9.1.1.3. Accompagnement financier des communes dans la mise aux normes du stockage des déchets

9.1.1.4. Mise en place de structures pérennes de collecte

Objectif général 9.2 :

Traiter et valoriser les déchets

Objectif de travail 9.2.1 :

Rechercher les filières de retraitement et de valorisation de déchets les plus satisfaisantes

Grands axes d'action :

9.2.1.1. Réalisation d'une étude à l'échelle du Plateau des Guyanes et des Caraïbes afin d'engager des coopérations régionales dans le domaine de la valorisation des déchets

9.2.1.2. Conduite d'actions démonstratives de fabrication de compost

Sous-thème 10

L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

CONSTATS

Les communes enclavées de Guyane s'étalent sur de vastes territoires. Les communes les plus étendues de France se trouvent en Guyane. Les lieux d'habitation sont très dispersés et les voies d'accès pour se rendre d'un point à l'autre du territoire sont peu développées. Les zones enclavées manquent de services de base (éducation, santé...). La faible densité démographique ne justifie pas, aux yeux des différentes administrations, une présence permanente. Au mieux, dans certaines communes, les administrations assurent des permanences ponctuelles, mais celles-ci sont rares. Dans la plupart des cas, aucune présence n'est assurée.

Dans les bourgs des principales communes, certaines administrations disposent d'une implantation. Cependant, les démarches pour les citoyens se révèlent difficiles. En effet, on constate un cloisonnement des services administratifs ; la plupart du temps il n'existe aucune collaboration entre les administrations. Enfin, les moyens humains et matériels sont insuffisants ; quant aux moyens de télécommunication, ils ne sont pas fiables.

Tout cela oblige les populations des communes enclavées à effectuer des déplacements, souvent longs, pénibles et coûteux, vers les lieux où les services administratifs sont présents.

PROPOSITIONS

Objectif général 10.1 :

Rapprocher les services publics de la population guyanaise sur l'ensemble du territoire

Objectif de travail 10.1.1 :

Garantir la présence régulière des services publics dans chaque village

Grands axes d'action :

10.1.1.1. Mutualisation des moyens entre les différents services

10.1.1.2. Recrutement d'agents polyvalents mobiles

10.1.1.3. Création de « guichets uniques »

10.1.1.4. Equipement de ces guichets en matériel informatique

Objectif de travail 10.1.2 :

Garantir la présence effective et permanente de l'ensemble des services publics dans chaque canton

Grands axes d'action :

10.1.2.1. Conduite d'opérations expérimentales dans le domaine des TIC pour l'administration (cyber guichets, bornes interactives, porte-monnaie électronique...)

Sous-thème 11 :

INGENIERIE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

CONSTATS

Pour le montage de leurs projets, les porteurs de projets ont la possibilité de faire appel à divers organismes qui disposent d'agents : réseau des agents de développement local, programme Leader+, RAAPE (Réseau d'Appui aux communes pour les Programmes Européens), ACREDEG (Association pour la Création et le Développement des Entreprises de la Guyane), chambres consulaires, boutique de gestion, CGER (Centre de Gestion et d'Economie Rurale), prestataires privés.

De nombreux organismes, administrations et acteurs économiques ou sociaux interviennent sur un même territoire. La coordination entre ces différents acteurs est faible, voire inexistante. Les différents organismes n'ont pas l'occasion de se rencontrer pour échanger sur leurs pratiques. De fait, la capitalisation des expériences n'est pas assurée. De plus, la prestation fournie par les organismes d'appui se limite souvent au montage des projets alors qu'un accompagnement dans la mise en œuvre de ceux-ci ainsi que l'évaluation des réalisations sont nécessaires. Une ingénierie du développement est d'un grand apport à la fois pour les porteurs de projets et l'ensemble des acteurs du territoire.

La démarche de développement durable est peu maîtrisée par les agents de développement. On déplore un manque de formateurs : aucune politique de formation n'existe à l'heure actuelle.

Les habitants ne sont pas souvent consultés sur l'avenir de leur territoire et la nature des projets prioritaires à conduire. La participation est pourtant l'un des principes du développement durable.

Par ailleurs, peu de politiques ou de projets font l'objet d'un suivi permanent et d'une évaluation.

Enfin, une vision globale du développement du territoire fait souvent défaut. Les enjeux et les principes du développement durable ne sont pas suffisamment appréhendés.

PROPOSITIONS

Objectif général 11.1 :

Créer une dynamique de territoire

Objectif de travail 11.1.1 :

Favoriser une approche intégrée du développement au niveau de chaque village

Grand axe d'action :

11.1.1.1. Recrutement d'agents de développement local

Objectif général 11.2 :

Apporter une assistance aux acteurs locaux

Objectif de travail 11.2.1 :

Faire émerger, accompagner, suivre et évaluer des projets de développement durable

Grands axes d'action :

11.2.1.1 Création de l'observatoire régional de l'énergie et du développement durable

11.2.1.2. Mise en place de procédures d'évaluation pour les projets de développement durable

Thème 3 :

« La préservation et la valorisation des ressources locales »

Sous-thème 12

PATRIMOINE CULTUREL

CONSTATS

La société guyanaise s'est constituée par apports successifs de populations d'horizons divers (Europe, Afrique, Caraïbe, Asie) à la population autochtone amérindienne (CRG, 1993). La Guyane reste une terre d'immigration. La relative prospérité du territoire attire des populations démunies en provenance de plusieurs pays (Brésil, Surinam, Guyana, Haïti...). Il s'agit le plus souvent d'immigrés clandestins.

La cohésion sociale

Jusqu'ici, les communautés qui vivaient en Guyane, ont entretenu peu de relations entre elles, hormis des relations économiques. Aussi demeurent-elles relativement cloisonnées.

Cela favorise l'exclusion sociale, contre laquelle les politiques menées jusqu'à ce jour sont peu efficaces. En effet, en comparaison avec la forte précarité observée en Guyane, les aides accordées demeurent relativement faibles. A cela vient s'ajouter un ensemble de difficultés récurrentes. L'insuffisance et la précarité des aides accordées aux organismes de lutte contre l'exclusion n'encouragent pas la création de nouvelles structures d'accueil pour les exclus et les jeunes délinquants. Quant à l'encadrement social, il fait cruellement défaut, et le problème est aggravé lorsqu'il s'agit de la prise en charge des problèmes spécifiques aux populations immigrées.

L'augmentation rapide du nombre d'exclus, la montée de la délinquance chez les jeunes et l'accroissement de l'insécurité, tels sont quelques-uns des effets négatifs qui peuvent être constatés aujourd'hui.

La transmission des savoirs et des savoir-faire traditionnels

L'évolution de la société guyanaise vers la société moderne (scolarisation obligatoire, achat de biens de consommation, mondialisation des échanges...) entraîne une déperdition des savoirs et des savoir-faire historiques des communautés qui la constituent. La transmission des savoirs ne va pas sans difficulté : de moins en moins de personnes détiennent des savoirs traditionnels ; les jeunes s'intéressent peu aux activités traditionnelles ; le statut d'artisan traditionnel est mal reconnu ; on constate une certaine complaisance dans un mode

de vie d' « assisté » (aides sociales). Tout cela n'incite pas les populations à développer de nouvelles activités. Il devient urgent de travailler sur les relations intergénérationnelles, afin que le patrimoine culturel guyanais ne disparaisse pas.

L'exploitation à des fins économiques des savoirs traditionnels offre souvent des perspectives intéressantes. Cependant une méfiance s'installe entre les populations détentrices des savoirs et celles qui souhaitent les acquérir, car une crainte de « pillage des ressources » se fait jour.

Toutefois la valorisation économique d'un objet demeure cependant un moyen de revaloriser le patrimoine culturel. On peut déplorer actuellement la sous-utilisation des savoir-faire traditionnels, dans le domaine de la construction par exemple. En absence de filières économiques bien structurées, le développement de l'artisanat local d'influence traditionnelle est freiné, même si quelques initiatives prometteuses sont en cours. Les artisans se heurtent au manque de débouchés, au manque de fonds propres, à l'insuffisance de la rémunération du travail.

La coopération régionale

Des réflexions sont conduites pour engager des actions de valorisation du patrimoine culturel local par le biais d'échanges transfrontaliers, notamment avec la Caraïbe et le Plateau des Guyanes.

PROPOSITIONS

Objectif général 12.1 :

Préserver le patrimoine culturel

Objectif de travail 12.1.1 :

Connaître et faire apprécier les différents aspects du patrimoine culturel

Grands axes d'action :

12.1.1.1. Réalisation d'inventaires des savoirs traditionnels

12.1.1.2. Organisation d'actions collectives interculturelles

Objectif de travail 12.1.2 :

Protéger et conserver les savoirs traditionnels

Grands axes d'action :

12.1.2.1. Organisation de forums d'échanges entre « tradipraticiens », scientifiques et juristes afin d'élaborer un système de protection juridique des savoirs traditionnels

12.1.2.2. Organisation de rencontres pour faciliter la transmission des traditions orales

12.1.2.3. Création de lieux de rencontre sur tout le territoire

12.1.2.4. Conception de supports écrits et multimédias

Objectif général 12.2 :

Valoriser le patrimoine culturel

Objectif de travail 12.2.1 :

Diffuser les savoirs traditionnels

Grands axes d'action :

12.2.1.1. Création de supports d'information à destination du grand public

12.2.1.2. Organisation et promotion de manifestations culturelles, culinaires, artistiques et littéraires

12.2.1.3. Mise en place d'un circuit de commercialisation de plantes aromatiques et médicinales et de l'artisanat traditionnel

Objectif de travail 12.2.2 :

Soutenir le tissu associatif

Grands axes d'action :

12.2.2.1. Création d'une structure d'appui aux projets des associations culturelles

12.2.2.2. Elaboration de supports éducatifs

Objectif de travail 12.2.3 :

Promouvoir une valorisation économique du patrimoine culturel

Grands axes d'action :

12.2.2.1. Réalisation d'une étude juridique en vue d'une meilleure protection des savoirs liés au patrimoine naturel

12.2.2.2. Structuration de la filière des plantes aromatiques et médicinales et de l'artisanat traditionnel

Objectif général 12.3 :

Renforcer les liens entre les groupes culturels qui vivent en Guyane

Objectif de travail 12.3.1 :

Adapter les contenus de l'enseignement scolaire aux réalités culturelles locales

Grands axes d'action :

12.3.1.1. Recensement des expériences locales (secteurs public et privé) dans ce domaine

12.3.1.2. Conduite d'une étude dans des pays voisins de la Guyane et des Caraïbes pour recueillir des expériences dans le domaine des méthodes et des outils pédagogiques

12.3.1.3. Appui aux groupes d'étude qui conduisent une réflexion sur l'intégration des savoirs traditionnels dans l'enseignement scolaire

Objectif de travail 12.3.2 :

Favoriser les échanges entre groupes culturels

Grands axes d'action :

12.3.2.1. Organisation de manifestations pluriethniques

12.3.2.2. Organisation d'échanges transfrontaliers et de rencontres au niveau des Caraïbes et du Plateau des Guyanes

Sous-thème 13

Patrimoine environnemental

CONSTATS

Les atteintes à l'environnement

Les richesses des espaces naturels et de la forêt sont convoitées en raison de leur grande biodiversité. L'activité économique est souvent dommageable à la préservation des écosystèmes et les atteintes à l'environnement sont rarement évaluées et prises en compte. L'état de la faune et de la flore est mal connu ; il est donc difficile d'apprécier si les prélèvements réalisés sur les espèces se font de manière rationnelle et dans le cadre d'une gestion raisonnée (liste d'espèces protégées, volume prélevable, plans de gestion, etc.). Au sujet de la flore, une réflexion est engagée pour compléter les inventaires déjà disponibles. Par ailleurs, des Orientations Régionales Forestières (ORF) ont été publiées récemment. De manière similaire, des « Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et de ses Habitats » (ORGFH) ont été arrêtées et vont être mises en œuvre prochainement. Globalement, on peut considérer que la biodiversité guyanaise reste menacée du fait d'une gestion non durable de nombreuses ressources et de pratiques de *bio piratage*.

Alors que le nombre d'espaces naturels protégés augmente, on constate que dans les zones urbaines et périurbaines, des espaces sont mal gérés en raison, d'une part, des pressions exercées par les activités économiques (agriculture, tourisme, petite industrie, services...) et, d'autre part, de la forte demande en logements et en infrastructures de base.

Dans les zones extra-urbaines, la dégradation des milieux naturels est due principalement à trois facteurs. Les activités minières (orpaillage principalement) fragmentent les milieux et, en cas de mauvaises pratiques, polluent les sites. Certaines pratiques de pêche et de chasse entraînent parfois des prélèvements excessifs. Les cycles de reproduction des espèces ne sont pas respectés. Enfin, le manque de civisme de la part de certaines populations a pour conséquence la pollution de sites, touristiques notamment.

Il n'existe aucune réglementation applicable en Guyane concernant les rivières, car celles-ci sont classées « non navigables ». Les lois qui régissent l'exploitation des espaces naturels et des forêts, ainsi que la qualité des eaux, ne sont pas souvent appliquées. En effet, les lois conçues pour la France hexagonale et l'Europe ne sont pas toujours adaptées au contexte guyanais. De ce fait, la Guyane ne peut participer à certains programmes. Et à ce problème s'ajoute celui de l'insuffisance des moyens de police pour contrôler l'application de la loi.

L'activité touristique

La Guyane possède un potentiel touristique indéniable. La région possède plusieurs atouts qui permettent de développer un tourisme de qualité. Elle dispose, d'une part, d'espaces forestiers et littoraux préservés pour la plupart des dégradations liées aux activités anthropiques, d'autre part, d'activités socioculturelles (vestiges historiques, fêtes traditionnelles, carnaval, diversité des spécialités culinaires, etc.)

qui attirent un public particulier. Enfin, les installations du Centre Spatial Guyanais drainent une clientèle d'affaire non négligeable pour le secteur touristique. En définitive, il s'ouvre, pour la Guyane, des perspectives intéressantes en matière de tourisme durable et d'écotourisme.

Cependant, en ce qui concerne le tourisme, le territoire souffre de plusieurs handicaps. La desserte aérienne du territoire est insuffisante et coûteuse. Les routes desservent uniquement les communes du littoral, et cela rend difficile les déplacements vers les communes de l'intérieur. Les moyens de transport en commun sont largement insuffisants en regard des besoins réels et le transport fluvial est aléatoire à cause de la variation du niveau des eaux. De plus, peu de personnes sont suffisamment formées aux connaissances spécifiques que requièrent les activités éco-touristiques (éducation à l'environnement par exemple).

Problèmes récurrents

Les problèmes décrits ci-dessus ont pour cause l'inexistence ou l'inadaptation des réglementations, ou bien les lourdeurs administratives, qui limitent la prise en compte des propositions juridiques locales.

La création d'espaces protégés n'est pas toujours accompagnée de moyens financiers qui permettraient une gestion efficace.

PROPOSITIONS

Objectif général 13.1 :

Préserver le patrimoine naturel

Objectif de travail 13.1.1 :

Mieux connaître les différents aspects du patrimoine naturel

Grands axes d'action :

13.1.1.1. Constitution d'une banque de données sur les richesses de la biodiversité en Guyane

13.1.1.2. Mise en place d'un observatoire des ressources naturelles

13.1.1.3. Mise en place d'échanges entre scientifiques de différentes disciplines, spécialistes de la biodiversité amazonienne

13.1.1.4. Création d'une structure régionale de recherche sur la biodiversité

Objectif de travail 13.1.2 :

Protéger les connaissances sur la biodiversité

Grands axes d'action :

13.1.2.1. Réalisation d'une étude juridique en vue d'une meilleure protection des savoirs de la biodiversité

Objectif général 13.2 :

Valoriser le patrimoine naturel

Objectif de travail 13.2.1 :

Valoriser auprès du grand public les habitats remarquables et les espèces menacées qui y vivent

Grands axes d'action :

13.2.1.1. Création de nouvelles structures d'accueil et de découverte (ferme pédagogique, arboretum, observatoire de la faune...)

13.2.1.2. Equipement et aménagement des structures d'accueil et de découverte existantes afin de les rendre plus attractives

13.2.1.3. Organisation d'une campagne de promotion des activités proposées par les structures d'accueil et de découverte

13.2.1.4. Mise en réseau des structures de découverte du patrimoine environnemental

Objectif de travail 13.2.2 :

Former et informer sur les richesses de la biodiversité

Grands axes d'action :

13.2.2.1. Création d'un dispositif d'appui à la conception de documents pédagogiques

13.2.2.2. Edition d'outils d'information et de communication. Par exemple : ouvrages de vulgarisation, documents audiovisuels, sites Internet, expositions itinérantes, contes, chansons.

13.2.2.3. Organisation de formations au bénéfice de différents publics (élus, socioprofessionnels, enseignants, journalistes, animateurs...).

13.2.2.4. Mise en place de cursus de formation en 3^e cycle, en relation avec la connaissance de la biodiversité

13.2.2.5. Recrutement d'animateurs environnement et de médiateurs bilingues, et pérennisation des postes créés

13.2.2.6. Création d'un dispositif d'orientation et de soutien à des jeunes Guyanais, en relation avec l'offre de formation existante

13.2.2.7. Création d'une structure régionale de recherche scientifique sur la biodiversité pour accueillir de jeunes chercheurs guyanais

Objectif de travail 13.2.3 :

Valoriser en termes économiques les richesses de la biodiversité

Grands axes d'action :

13.2.3.1. Création d'un laboratoire des ressources naturelles

13.2.3.2. Création d'unités de transformation de produits amazoniens

Objectif de travail 13.2.4 :

Développer l'écotourisme

Grands axes d'action :

13.2.4.1. Conduite d'une campagne de communication sur les richesses du patrimoine environnemental et culturel

13.2.4.2. Accompagnement des porteurs de projets

13.2.4.3. Repérage de projets conduits dans des pays voisins, au Surinam et au Brésil notamment

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE L'AGENDA 21

Les plans d'actions annuels

Chaque année le Conseil de Développement Durable de la Guyane (CDDG) lancera un appel à projets en direction des acteurs du territoire qui souhaitent inscrire leurs projets de développement durable dans le cadre de l'Agenda 21. Les propositions devront prendre en compte les objectifs et les grands axes d'action de l'Agenda 21. Le CDDG se réserve la possibilité de choisir un thème précis pour une année. Il sera tenu compte en particulier des résultats de l'enquête conduite en direction millier de personnes des communes du littoral ainsi que des informations recueillies lors de rencontres avec les habitants des communes de l'intérieur.

Les acteurs du territoire pourront recevoir l'aide des services de la Région ainsi que d'organismes d'appui pour élaborer leurs projets.

Le CDDG retiendra les projets les plus intéressants au regard des objectifs de l'Agenda 21. Une grille d'analyse sera élaborée ; elle servira à sélectionner les projets.

Il conviendra, par exemple, de veiller à une bonne répartition des projets sur le territoire de la Guyane.

Une commission de travail a proposé des éléments pour l'appel à projets.

ELEMENTS D'UN APPEL A PROJETS POUR LES ACTIONS DE L'AGENDA 21

L'Agenda 21 comprendra un ensemble d'actions qui permettront de répondre, au moins en partie, aux objectifs visés, qui ont été définis en relation avec les trois grands thèmes retenus.

Ces actions seront proposées par des porteurs de projets disséminés sur l'ensemble du territoire de la Guyane.

Un appel à projets sera lancé chaque année pour recueillir des propositions d'actions.

1- Les termes de l'appel à projets :

L'appel à projets comprendra :

- le contexte de l'appel, qui précisera la démarche engagée et l'élaboration de l'Agenda 21 ;
- les thèmes et les axes de travail. Les actions devront être en rapport avec les thèmes de l'Agenda 21 ;

- les conditions de financement : nombre de projets susceptibles d'être retenus et montant moyen par projet (au moins à titre indicatif) ;
- les critères de sélection des projets (voir paragraphe 6) ;
- un « mode d'emploi » pour établir les pièces à fournir.

2- L'assistance aux porteurs de projets

Des personnes ayant une expérience en montage de projets seront sollicitées afin, en outre :

- de faciliter l'émergence d'actions,
- de faire évoluer les actions projetées afin de mieux prendre en compte les critères de développement durable,
- d'aider à la rédaction des dossiers et au montage financier,
- de présenter les actions envisagées auprès du groupe chargé de l'analyse des projets

Des organismes, qui disposent de personnels capables de remplir les missions ci-dessus, seront sollicités pour effectuer cette assistance aux porteurs de projets. Il s'agira par exemple de : Mission Parc, PNRG, Mission locale, Communautés de Communes, Guyane Technopôle, la Région Guyane (les agents de développement locaux, les Antennes de la Région, le RAAPE, le RAES)...

3- Les pièces à remplir, qui devront être envoyées par les porteurs de projets :

- une fiche action,
- une fiche budget,
- une grille de questionnaire,
- des documents complémentaires : fiche de présentation du porteur de projet, documents administratifs.

4- Les publics visés (type de porteurs de projets)

Tout porteur de projet à condition qu'il soit représenté au sein d'une structure qui réponde aux critères d'éligibilité des bailleurs de fonds. Il s'agit en priorité d'élaborer des projets collectifs.

Ces porteurs de projets pourront être contactés par des associations, des chambres consulaires, des mairies, des communautés de communes, etc.

5- Modes de diffusion

Une plaquette ou un dépliant présentera l'appel à projets. Ce document sera distribué par les structures intéressées. Les services de l'Etat et ceux des collectivités territoriales seront sollicités pour diffuser la plaquette dans les communes de l'intérieur à l'occasion de missions dans ces communes.

Les médias radiophoniques et écrits seront aussi mis à contribution.

6- Groupe chargé de l'analyse des projets

Ce groupe aura comme mission de vérifier la pertinence du projet au regard des principes du développement durable. Le cas échéant, il formulera un avis et proposera des ajustements afin que le projet soit plus pertinent. Le groupe n'aura pas de pouvoir décisionnel ; il travaillera sous la responsabilité du Conseil de Développement Durable.

Il pourra être composé des assistants aux porteurs de projets, de personnes compétentes sur les questions du développement local et du développement durable et qui ont l'habitude d'étudier des demandes de projets, de représentants des organismes financeurs.

Un projet de développement durable doit recouvrir plusieurs domaines et satisfaire divers principes. Afin d'aider les acteurs du territoire à élaborer leurs projets, une grille de questionnement - *Notre projet de développement durable, posons-nous les bonnes questions* - a été élaborée.

NOTRE PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE POSONS-NOUS LES BONNES QUESTIONS !

- Grille de questionnement -

1- Notre projet respecte-t-il les objectifs du développement durable ?

- notre projet respecte-t-il l'environnement (nature, lieux de vie...) ?

oui non

Expliquez :

- notre projet favorise-t-il l'activité économique ?

oui non

Expliquez :

- notre projet améliore-t-il les conditions sociales (dans les domaines par exemple de la santé, de l'éducation, de l'emploi, et par ailleurs les conditions de vie des personnes défavorisées, la condition de la femme, les conditions de travail...)

oui non

Expliquez :

- notre projet met-il en valeur les cultures locales ?

oui non

Expliquez :

- notre projet a-t-il des conséquences négatives sur :

- l'économie ?

oui non

Expliquez :

- l'environnement ?

oui non

Expliquez :

- le social ?

oui non

Expliquez :

- le culturel

oui non

Expliquez :

2- Où se déroule notre projet ?

- quel territoire est concerné par notre projet ?

un quartier, préciser :

un village, préciser :

une commune, préciser :

une communauté de communes, préciser :

la région toute entière, préciser :

- notre projet peut-il intéresser d'autres lieux, d'autres territoires ? Si oui, lesquels :

- existe-t-il des projets identiques au nôtre ailleurs ?
.....

3- Quelle est la durée de notre projet et ses conséquences après sa réalisation ?

- sur combien de mois ou d'années se déroule notre projet ?

- la période prévue est-elle suffisante ?

oui non

Expliquez :

- quelles pourraient être les conséquences positives de notre projet après sa réalisation, en ce qui concerne l'économie, le social, le culturel et l'environnement ?
.....

- quelles pourraient être les conséquences négatives de notre projet après sa réalisation, en ce qui concerne l'économie, le social, le culturel et l'environnement ?
.....

4- Qui participe au projet, et sous quelle forme ?

- les habitants ont-ils été informés sur le projet ?

oui non Si oui, comment ?

- avez-vous échangé avec les habitants ?

oui non

Si oui, à quelle étape du projet (idée, rédaction)

- et comment (réunion, enquête...) :

- les habitants ont-ils fait des propositions intéressantes ? oui non

Si oui, lesquelles ?

- les habitants sont-ils d'accord avec notre projet ?
.....

- les habitants participeront-ils à notre projet ?

oui non Si oui, comment ?

- notre projet respecte-t-il les modes de vie, les coutumes, les valeurs culturelles des habitants ?
.....

- les responsables locaux ont-ils été informés ? oui non

oui non Si oui, comment ?

- avez-vous échangé avec eux ?

oui non

- Si oui, à quelle étape du projet (idée, rédaction...) :

- et comment (réunion, entretien...) :

- les responsables locaux ont-ils fait des propositions intéressantes ? oui non

Si oui, lesquelles ?

5- Notre projet comporte-t-il des contraintes et des risques ?

oui non

- si oui, lesquels (santé, pollution, bruit...) :
- comment les surmonter ?

6- Que faisons-nous pour suivre et évaluer notre projet ?

- comment pensons-nous suivre notre projet ?
- souhaitons-nous évaluer notre projet ? oui non
- si oui, comment ?

La procédure de suivi

La Région Guyane a la responsabilité de la mise en œuvre de l'Agenda 21. La Région sera assistée par le Conseil de Développement Durable de la Guyane. Celui-ci regroupe des représentants de diverses structures : Région Guyane, Conseil Général de la Guyane, communes et communautés de communes, services de l'Etat, chambres consulaires, associations. Des groupes de travail seront créés pour répondre à certains besoins : sélection des actions dans le cadre de l'appel à projets, accompagnement des porteurs de projets, organisation de manifestations diverses, appui aux personnes et organismes qui souhaitent conduire des actions de développement durable.

L'observatoire de l'énergie et du développement durable ainsi que le centre de ressources sur le développement durable auront un rôle important à jouer pour le suivi de l'Agenda 21 et l'appui à tout organisme qui souhaite mener des projets de développement durable. A terme une agence de l'énergie et du développement durable, qui regrouperait l'observatoire et le centre de ressources, pourrait être créée.

L'évaluation des plans d'action et de l'Agenda 21

L'esprit de la démarche et les objectifs de l'évaluation

L'évaluation doit être réalisée dans une totale impartialité. Cela exige, entre autres :

- la prise en compte de tous les points de vue ;
- la transparence de la démarche et la transmission des résultats, que ceux-ci soient satisfaisants ou non ;
- le souci de rigueur et la déontologie des évaluateurs.

La mise en œuvre d'un Agenda 21 est complexe ; le déroulement s'effectuera sur plusieurs années. Il est donc indispensable de disposer d'une stratégie d'évaluation et de suivi permanents afin de mesurer les progrès réalisés, de rectifier les erreurs, d'accroître l'efficacité des actions. En même temps, il faut s'assurer que les principes-clés du développement durable sont respectés.

Les résultats obtenus lors de l'évaluation permanente permettront d'éclairer les choix ; l'évaluation constitue en effet un outil important d'aide à la décision. Il

s'agit donc de définir clairement la stratégie d'évaluation et de préciser les méthodes à mettre en œuvre.

Les éléments à évaluer seront déterminés à partir des objectifs fixés ; ceux-ci devront constamment être gardés en mémoire, qu'il s'agisse des objectifs généraux du développement durable ou de l'Agenda 21, et des objectifs de travail.

Méthode et outils

C'est à partir des objectifs visés qu'une grille d'analyse sera élaborée. Lors de la conception de cette grille, il sera nécessaire de prendre en considération les points de vue des services concernés de la Région, des porteurs de projet et des partenaires impliqués dans les actions et l'Agenda 21 et, au-delà, des populations bénéficiaires de l'action. C'est une condition pour que l'outil soit opérationnel.

Ainsi, une fois les critères de développement durable précisés, il faudra, pour chaque action, repérer les atouts et les freins à leur mise en application. De plus, il faudra vérifier que les quatre dimensions du développement durable seront prises en compte de façon satisfaisante.

La grille élaborée sera testée avant d'être retenue. Cette grille pourra évoluer au cours du temps, en fonction des nouvelles priorités. La grille d'analyse retenue devra permettre d'analyser la situation (quelle prise en compte du développement durable dans les projets et politiques ?), de dégager des pistes en vue de l'amélioration des politiques conduites, la recherche d'autres solutions...

Pour chacun des objectifs opérationnels fixés, on précisera quels sont les résultats attendus pour une certaine période. C'est en fonction de ces attentes que seront construits des indicateurs. Ceux-ci permettront donc d'apprécier si les objectifs ont été atteints, et dans quelle mesure ils l'ont été. En réalité, il s'avère souvent difficile de suivre l'évolution d'un grand nombre d'indicateurs ; aussi pourra-t-il être envisagé de recourir à quelques-uns d'entre eux, considérés comme prioritaires pendant une période déterminée.

Les indicateurs utilisés doivent satisfaire plusieurs conditions : ils doivent être synthétiques, mesurables, simples d'utilisation, cohérents. Il est le plus souvent nécessaire de construire des indicateurs afin de disposer d'outils adaptés à la situation particulière.

La sensibilisation au développement durable, des porteurs de projets, du personnel de la Région et des partenaires, contribuera à faciliter le choix d'indicateurs pertinents ; elle favorisera une approche des situations dans une perspective conforme au concept de développement durable.

Une évaluation annuelle sera réalisée. Elle sera conduite en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés : les porteurs de projets et ceux qui les accompagnent, les personnels de la Région Guyane, les membres du Conseil de Développement Durable, les membres des organismes qui interviennent dans un champ couvert par l'Agenda 21.

PARTIE 3

QUELQUES RÉPÈRES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'état de notre Planète

La croissance démographique

En 1900, notre planète comptait 1,55 milliard d'habitants. En 2050, on estime que neuf milliards d'êtres humains peupleront la Terre. Cela représentera une augmentation sensible en comparaison avec la population de 2005 (6,5 milliards). Actuellement, 40 % de la population de la planète vit à moins de 60 kilomètres du littoral.

La tendance actuelle est un ralentissement de la croissance démographique mondiale. Dans les pays riches industrialisés, à l'exception des Etats-Unis (où la population émigrée permet une augmentation de la population totale) le renouvellement des générations n'est plus assuré.

Dans les pays du Sud, la tendance globale est une augmentation de la population, avec des différences selon les régions. La pandémie du SIDA contribue au ralentissement de l'accroissement démographique, en Afrique Australe notamment. Malgré tout, la hausse de la population africaine sera de plus de 50 % ; elle aurait été de 70 % sans le SIDA (FNUAP). En Chine et en Inde, la population s'accroît encore. D'ici 2050, la population indienne aura dépassé celle de la Chine. A eux seuls, ces deux pays représenteront la moitié de la population mondiale.

On estime que la population des pays pauvres passera de 5,3 à 7,8 milliards d'habitants d'ici 2050. Cela nécessitera une conduite de politiques ambitieuses afin de couvrir les besoins de base : alimentation, santé, éducation notamment.

La pauvreté, les conflits armés ou bien l'insécurité, les catastrophes naturelles, contraignent des populations à migrer vers des lieux plus hospitaliers. Ces phénomènes migratoires concernent un nombre de plus en plus important de personnes. Les régions d'accueil, qui n'ont pas sollicité la venue de ces personnes, doivent faire face aux besoins de ces populations (logement, santé, approvisionnement en eau et en énergie, emploi...). Il est à noter que les populations qui migrent, sur un même continent ou non, ont tendance à se regrouper en particulier dans les zones littorales ; c'est là que sont déjà implantées les trois quarts des mégapoles.

La diversité culturelle

Dans les pays qui composent le monde (ils sont presque 200), on dénombre 5000 groupes culturels différents. Dans les deux tiers des pays, il existe au moins un groupe culturel ou religieux minoritaire, mais important, qui représente au moins 10 % de la population. Un habitant sur sept dans le monde (soit au total 900 millions de personnes) est victime d'une forme de discrimination en raison de son identité culturelle, raciale ou religieuse.

La richesse que constitue la diversité culturelle est un atout considérable pour le développement des sociétés et des territoires. Cependant, les groupes culturels minoritaires sont souvent victimes de politiques de développement pour lesquels les intérêts économiques prédominent. On assiste trop souvent à un appauvrissement,

voire à la disparition, des cultures traditionnelles. Cela est dû en particulier à certains effets de la mondialisation, à l'uniformisation des modes de vie et de consommation et à la diffusion d'une culture occidentale.

La préservation de l'identité culturelle, linguistique et religieuse est un droit inaliénable pour toute personne. C'est pourquoi la protection et la valorisation des cultures traditionnelles sont des axes forts du développement durable.

La question sociale

Faim et pauvreté

De faibles revenus ont la plupart du temps des incidences sociales Les revenus bas ont la plupart du temps des incidences sur divers aspects sociaux. Ainsi en est-il de la question alimentaire : le PNUD estime que, au rythme actuel, il faudrait plus de 130 ans pour éliminer la faim dans le monde. 24.000 personnes meurent de faim chaque jour et 800 millions de personnes, dont 300 millions d'enfants, en souffrent. Or, l'on sait que les moyens techniques et financiers disponibles sur la planète sont suffisants dès aujourd'hui pour que chacun puisse se nourrir de façon satisfaisante.

En réalité, la pauvreté est souvent liée à des choix politiques : dans de nombreux pays, le niveau de revenu moyen serait suffisamment élevé pour qu'il n'y ait plus de « pauvreté absolue », mais les revenus et l'accès aux services « de base » sont souvent très mal répartis. Cette répartition est liée à des facteurs sociaux, sociopolitiques, qui s'appuient sur des discriminations de natures diverses.

Accès à la santé

Chaque année, 17 millions d'hommes, de femmes et d'enfants meurent de maladies infectieuses (SIDA, paludisme, hépatites, tuberculose...). Cette mortalité touche principalement les pays en développement. Cette situation tient à la fois à l'insuffisance des infrastructures de santé (hôpitaux et centres de prévention), au manque de soins (peu de personnel de santé) et de médicaments. En raison de leur prix élevé, les médicaments ne sont pas facilement accessibles aux populations qui disposent de faibles revenus. Le paludisme en fournit un bon exemple. 600 millions de personnes dans le monde courent le risque de mourir de cette maladie, qui fait au moins deux millions de victimes chaque année. Le principal frein à la lutte contre le paludisme est la cherté des médicaments.

36 millions de personnes dans le monde sont séropositives. 70 % vivent en Afrique sub-saharienne. Dans la plupart des pays d'Afrique Australe, plus d'un habitant sur cinq âgé de 15 à 49 ans est infecté par le VIH/sida. Au Botswana et au Swaziland, il s'agit de plus d'un sur trois. Cette maladie, qui touche en priorité les personnes en âge de travailler, détruit les cellules familiales, bouleverse les économies nationales et entraîne ainsi un recul de développement significatif. Le Sida a contribué en particulier à la baisse de l'espérance de vie : celle-ci a diminué dans 33 pays depuis 1990.

D'une façon générale, la recherche médicale consacre une très faible part de son budget aux maladies les plus répandues dans le monde car elles affectent les populations les plus pauvres, qui ne sont pas solvables.

Éducation

A partir du début des années 1990, des efforts importants ont été réalisés dans le domaine de l'éducation. Malgré tout, 115 millions d'enfants (chiffre de 2001) n'ont pas encore accès à l'école. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, le taux d'inscription et de fréquentation de l'école n'est que de 55 %. En Asie du Sud, 36,7% des jeunes ne sont pas scolarisés (UNICEF).

Les principaux obstacles à la scolarisation sont la pauvreté, la prévalence du VIH/sida, les conflits, le travail des enfants et les catastrophes naturelles.

Les difficultés rencontrées pour généraliser une éducation de qualité sont nombreuses : augmentation encore importante des effectifs, manque d'enseignants et en particulier de personnes bien formées, classes surchargées, éloignement des écoles, manque de matériels, d'infrastructures et de bâtiments, inadaptation de l'enseignement (problème de langues, d'acculturation...), législation inexistante dans certains pays concernant la scolarisation obligatoire.

Le monde compte 868 millions d'adultes analphabètes ; ce chiffre est relativement stable (890 millions entre 1980 et 1995). Cependant, le pourcentage d'analphabètes a diminué ; il est passé de 30,8 % en 1980 à 22,8 % en 1995 et devrait passer à 16,6% en 2010.

Le travail des enfants

Dans les années récentes, les citoyens européens ont été sensibilisés à une « consommation responsable », à la question du travail des enfants. D'après l'Organisation internationale du Travail (OIT), il y a dans le monde 352 millions d'enfants-travailleurs âgés de moins de 17 ans. 186 millions d'enfants, entre 5 et 14 ans, sont astreints à une forme de travail qui doit être éradiquée. Chez les 15 à 17 ans, 59 millions sont exposés aux pires formes du travail (esclavage, traite, servitude pour dettes, recrutement forcé en vue d'une participation à des conflits armés, prostitution...). Le Bureau International du Travail (BIT) agit en faveur d'une scolarisation de ces enfants, en alternance avec un travail dans des conditions décentes. D'autre part, de nombreuses organisations non gouvernementales tentent d'interpeller les entreprises occidentales qui font fabriquer des produits par des enfants, souvent par le biais de la sous-traitance.

L'environnement

L'utilisation des ressources naturelles à grande échelle a beaucoup contribué à l'élévation des niveaux de vie et à un mieux-être de l'humanité. Au cours des cinquante dernières années, la population mondiale a doublé. Dans le même temps, la production a été multipliée par six. L'extension des terres cultivées et l'augmentation des rendements ont eu des effets positifs sur l'alimentation. Le nombre de personnes souffrant de malnutrition est passé de 918 millions en 1970 à 780 millions en 1995. Ce chiffre est néanmoins en hausse depuis le milieu des années 1990 : on dénombrait 815 millions de personnes malnutries en 2002.

Cependant, le développement que nous avons connu au cours des dernières décennies contribue à l'épuisement des ressources et à une perte de la

biodiversité. L'environnement se dégrade et certains grands équilibres planétaires se modifient ; il en est ainsi du climat.

Environ 60 % des écosystèmes qui permettent la vie sur notre planète ont été dégradés. Cette dégradation a été aussi importante au cours des cinquante dernières années que pendant toute l'histoire de l'humanité. L'émission de gaz carbonique en est un exemple éloquent. Depuis 1959, la concentration de ce gaz dans l'atmosphère a connu un accroissement de 60 %.

Environ 60 % des écosystèmes qui permettent la vie sur Terre ont été dégradés. Cette dégradation a été aussi importante au cours des cinquante dernières années que pendant toute l'histoire de l'humanité (L'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, ONU, 30 mars 2005). L'émission de gaz carbonique en est un exemple éloquent : 60 % de l'accroissement de la concentration de ce gaz dans l'atmosphère depuis 1750 s'est produit depuis 1959.

L'augmentation importante des gaz à effet de serre dispersés dans l'atmosphère entraîne le réchauffement des océans et l'élévation du niveau des mers. Cela met en péril les modes de vie de dizaines de millions de personnes. Par ailleurs, la pollution atmosphérique nuit à la santé des populations. L'ensemble de notre environnement a subi des modifications. Certains dommages sont irréparables ; ils concernent en particulier les océans, les forêts tropicales, les ressources en eau, les différentes matières premières et énergétiques.

Les océans fournissent la plus importante source de protéines dans le monde et aussi la moins coûteuse pour les populations des pays en développement. 140 millions de personnes dans le monde tirent leurs revenus de la pêche et des activités qui y sont liées. Cette source de protéines et les revenus de ces personnes sont gravement menacés : 70 % des stocks de poisson pêché à des fins commerciales sont soit exploités au maximum, soit surexploités (PNUE, 2004).

Les ressources en eau potable se raréfient et plus de 1,1 milliard de personnes dans le monde n'y ont toujours pas accès. De plus, 2,6 milliards de personnes ne disposent pas de système d'assainissement. La pollution des eaux de surface et des eaux souterraines est la conséquence de pratiques d'origine agricole, industrielle et domestique. Cette pollution entraîne de nombreuses nuisances et elle a des effets sur la santé humaine.

La forêt tropicale est l'écosystème, après l'océan, le plus diversifié de la planète. Or, des millions d'hectares de cette forêt sont détruits chaque année. Les raisons du déboisement sont, en particulier, la coupe illégale du bois, l'exploitation minière, la création de zones d'élevage extensif et l'étalement des villes. Les populations autochtones doivent fréquemment se déplacer pour survivre et changer leurs habitudes de vie. La biodiversité souffre du déboisement : de nombreuses espèces disparaissent en raison de la perte ou de la modification de leurs habitats.

En ce qui concerne les ressources en énergie ; ils font l'objet de fortes disparités. La consommation énergétique totale varie considérablement selon les pays : d'après l'International Energy Agency (de l'OCDE), elle est de 502 millions de TEP (Tonnes Equivalent Pétrole) en Inde, 2300 aux Etats-Unis, 257 en France, 7 au Mozambique. Or, les besoins des pays en développement s'accroissent. Cependant, l'approvisionnement de la planète repose à 89 % sur les énergies fossiles : pétrole, charbon, gaz naturel. On estime que la demande mondiale d'énergie va doubler

dans les vingt ans à venir. Or, les réserves d'hydrocarbures devraient être épuisées, ou disponibles à des coûts prohibitifs, dans un délai de 30 à 50 ans.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, les changements climatiques seraient responsables de 150.000 décès en l'an 2000 et la hausse des températures (hausse estimée entre 2 et 6° d'ici la fin du siècle) provoquerait l'accroissement des catastrophes naturelles et de graves conséquences sur la santé. Ainsi les changements climatiques favoriseraient les inondations, les pluies torrentielles, les températures élevées. Ces modifications pourraient entraîner de nombreuses pertes humaines et des dégâts matériels importants. A plus long terme, le réchauffement climatique provoquera une élévation du niveau de la mer. Les effets en seront la submersion de certaines régions et une accentuation de l'érosion. Les causes du changement climatique sont multiples et font l'objet de débats. Cependant un fait est reconnu : l'accumulation de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane...) dans l'atmosphère entraîne un réchauffement de la planète. L'augmentation des rejets de ces gaz est la conséquence d'activités humaines ; elle est constatée depuis le début de l'ère industrielle. En un siècle, les concentrations de gaz à effet de serre se sont accrues de 50 %. En 1997, avec le Protocole de Kyoto, 38 pays industrialisés se sont engagés à diminuer de 5 % l'émission des principaux gaz à effet de serre. Malgré le fait que les Etats-Unis ne l'aient pas ratifié, le protocole est entré en application.

La pollution de l'air produit sur la santé des effets désastreux, qui sont pourtant rarement mesurés. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, près de 300.000 décès prématurés par an sont attribuables aux effets à long terme de la pollution atmosphérique. Il s'agit notamment des particules émises par les moteurs diesel et de l'ozone. Ces deux éléments ont en effet un impact sur l'apparition de syndromes respiratoires.

Le « trou » dans la couche d'ozone a été observé pour la première fois au pôle Sud, vers le milieu des années 1980. Les gaz les plus nuisibles à l'ozone sont les chloro-fluoro-carbures, émis à partir des réfrigérateurs et des mousses synthétiques. L'existence du « trou d'ozone » a été repérée par l'accentuation des rayonnements solaires qui parviennent à la Terre. La santé des populations qui vivent à proximité de l'Antarctique est fortement menacée par ce phénomène.

L'économie

En un demi-siècle, le monde a connu un développement économique sans précédent. Entre 1950 et 1998, le Produit Intérieur Brut (PIB) mondial a été multiplié par 6,5 ; le taux annuel moyen de croissance a été de 3,9 % par an. Quant au revenu réel mondial par habitant, il a progressé de 2,1 % par an.

Au cours de cette même période, les échanges commerciaux ont fortement progressé : les exportations mondiales ont été multipliées par 19,5.

Pendant l'âge d'or (1950-1973), l'écart de revenu par habitant entre les régions les plus pauvres et les régions les plus riches, a été ramené de 1 pour 15 à 1 pour 13. Par la suite, la situation pour les pays pauvres s'est aggravée. Le *Rapport mondial sur le développement humain 2003* rappelle que, au cours des années 1990, alors que la majeure partie du monde bénéficiait d'une croissance économique soutenue, dans 54 pays en développement on notait un net recul du revenu moyen. La plupart de ces pays se situent en Afrique subsaharienne. Dans les pays de cette région, on

évalue que le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté est passé de 242 à 300 millions pendant les années 1990. En revanche, on constate plutôt quelques améliorations dans les pays d'Asie de l'Est et du Pacifique, où la croissance annuelle du revenu par habitant a été de 5,7 % pendant la décennie.

Au niveau mondial, les inégalités sont criantes : le revenu de 5 % des personnes les plus riches du monde est de 114 fois supérieur à celui des 5 % les plus pauvres.

Les 30 pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques), qui rassemblent 18 % de la population mondiale, disposent de 59 % du PNB mondial et réalisent 75 % du commerce mondial.

Depuis 1950, les échanges commerciaux internationaux ont progressé très rapidement. Les économies sont devenues fortement interdépendantes. Cependant, la majorité de ces échanges ne concernent que peu de pays.

Chaque pays ne tire pas les mêmes bénéfices de l'accroissement des échanges. Les produits exportés par les pays du Sud ont en général une faible valeur ajoutée. Les travailleurs sont peu payés. Et les termes de l'échange sont inégaux.

Le rôle de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) est, entre autres, de fixer des règles destinées à libéraliser les échanges agricoles et industriels. Les décisions prises, jusqu'à ce jour, par l'OMC conduisent à creuser l'écart entre pays du Nord et pays du Sud, car les uns et les autres ne disposent pas de voix équivalentes.

Sur le plan mondial, les pouvoirs appartiennent de moins en moins aux États. Ainsi, on considère que sur les 100 premières entités économiques mondiales, moins de la moitié sont des États. Les autres sont des firmes transnationales. Au total, en 2000, on comptait 63.000 multinationales. D'après l'ONU, ces firmes réalisent les deux tiers des échanges internationaux.

D'après les Nations unies, la part de l'Afrique dans le commerce mondial serait deux fois plus grande, si la région n'avait pas subi de détérioration des termes de l'échange depuis une trentaine d'années. Depuis le début des années 1970, cela équivaut à des pertes de 155 \$ par habitant. En comparaison, le montant de l'aide consentie à l'Afrique, au cours de la même période, est de 20 \$ par habitant.

Enfin, la dette internationale pèse considérablement sur l'économie de nombreux pays pauvres. En effet, dans 42 pays pauvres très endettés, le revenu par habitant est inférieur à 1500 dollars et la croissance économique n'a atteint, en moyenne, qu'un demi-point de pourcentage par an entre 1990 et 2001.

Des indicateurs pour apprécier les évolutions et établir des comparaisons

Le principal indicateur pour apprécier le bien-être économique et social est le PIB/habitant. Il est calculé pour l'ensemble des pays du monde et fait l'objet d'un classement de ces pays. Or, le PIB/habitant peut difficilement fournir une appréciation satisfaisante du bien-être.

En effet, d'une part, le PIB/habitant n'intègre pas certaines contributions au bien-être des habitants. Il en est ainsi de ce qui est produit en dehors des circuits monétaires (activités bénévoles, travail domestique). Or, le temps consacré à ces activités est parfois important : on évalue que, pour les pays développés, il est équivalent au temps de travail rémunéré. D'autre part, le PIB/habitant s'accroît

dans certaines circonstances, alors qu'il crée plutôt des dégâts pour la population : c'est le cas des accidents de la route (qui engendrent des interventions médicales, des réparations de voitures...), sans compter sur les effets de la pollution, de la destruction de milieux naturels. Enfin, le PIB se limite à mesurer la création de richesses économiques au sens strict du terme ; il ne prend pas en compte d'autres aspects nécessaires au bien-être : l'éducation, la santé..., et il élude la question de la répartition des richesses.

Le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) a mis au point un indicateur synthétique : l'IDH (Indice de Développement Humain). L'IDH est la moyenne de trois indicateurs : PIB/habitant, espérance de vie à la naissance et niveau d'instruction. Son intérêt est de prendre en compte deux composantes supplémentaires du bien-être. En revanche il ne révèle pas les disparités entre catégories sociales ou entre régions d'un même pays et néglige de nombreux aspects, en particulier l'état de l'environnement ou la situation de l'emploi.

L'empreinte écologique est un indicateur environnemental. Elle permet d'évaluer la portion de nature que nous utilisons. Elle met en parallèle la consommation de ressources naturelles renouvelables et la capacité biologiquement productive de la nature. C'est la surface correspondante de terre productive et d'écosystèmes aquatiques nécessaire pour produire les ressources utilisées et assimiler les déchets produits par une population donnée. Pour la France, en 1999, l'empreinte écologique était de 5,26 ha par habitant, alors que la biocapacité du pays était de 2,88 ha par habitant. Le bilan écologique de la France est donc lourdement déficitaire. On calcule que si l'ensemble de la population mondiale vivait comme le Français moyen, il faudrait 2,74 planètes. Cet indicateur nous fournit donc des informations indirectes sur les disparités sociales entre les différents pays du monde.

Les dimensions sociales et humaines sont de plus en plus intégrées dans les indicateurs. Entre 1990 et 1995, on est passé de deux indicateurs alternatifs socio-économiques à une dizaine. En 2001-2002, on disposait d'une trentaine de ces indicateurs synthétiques. Cela signifie que l'on prend de plus en plus conscience de la nécessité d'une appréciation pluridimensionnelle de la réalité économique et sociale, ce qui va bien dans le sens d'une démarche de développement durable. Celui-ci en effet ne peut s'apprécier qu'à l'aide d'un ensemble d'indicateurs de type à la fois économique, social et environnemental.

LE CONCEPT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Définition du développement durable

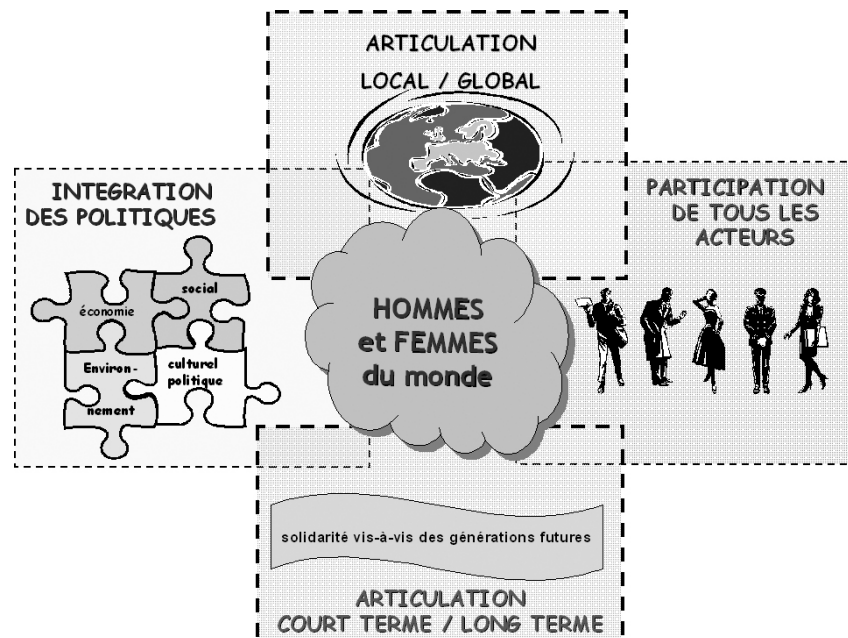
Le terme *sustainable development* est utilisé, pour la première fois, en 1980, par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), dans son rapport *Stratégie mondiale de la conservation*. Ce terme est traduit en français par *développement durable*, *développement soutenable* ou bien encore *développement viable*.

Ce concept n'est pas nouveau. Il reprend celui de *l'éco-développement*, mis en lumière huit ans plus tôt. Il s'appuie aussi sur les droits économiques, sociaux et culturels édictés par l'ONU en 1960.

De très nombreuses définitions du développement durable ont été élaborées au cours des vingt-cinq dernières années. La plus connue est celle du rapport Bruntland : « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ».

Une représentation du développement durable

Cinq éléments essentiels sont à retenir pour élaborer une représentation du développement durable :



- la place centrale des hommes et des femmes dans tout processus de développement. Le Principe 1 de la Déclaration de Rio (1992) sur l'environnement et le développement affirme : « *Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature* ».

- l'intégration des politiques. Il s'agit de la recherche d'un équilibre entre les différentes dimensions économique, sociale, environnementale et culturelle du développement. Cela nécessite en particulier d'adopter une approche transversale pour appréhender toute problématique.
- l'articulation du court et du long terme. C'est la recherche d'un équilibre entre satisfaction des besoins dans le court terme et préservation des intérêts des générations futures. « *Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures* » (Principe 3 de la Déclaration de Rio).
- l'articulation entre le local et le global. Sont pris en compte les effets d'une action locale sur l'environnement planétaire et la déclinaison sur le plan local des grands principes et des politiques conduites au niveau international. Cela nécessite en permanence des changements d'échelle. « *La situation et les besoins particuliers des pays en développement [...] doivent se voir accorder une priorité spéciale* » (Principe 6 de la Déclaration de Rio).
- la participation des acteurs. L'implication de tous les acteurs dans la réflexion sur les enjeux du développement et la définition des actions et politiques à mener. « *La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient* » (Principe 10 de la Déclaration de Rio).

Les principales étapes du développement durable

Les idées-clés que sous-tend le développement durable ont été largement mises en pratique dans l'histoire de l'humanité. Les modes de vie de certains peuples s'appuyaient sur le respect de l'environnement, une gestion durable des ressources ou bien encore le respect des identités culturelles. Certes, jusqu'au début du XXe siècle, en raison des faibles densités démographiques, les hommes n'exerçaient pas de fortes pressions sur les ressources. Et pourtant, des personnes éclairées mettaient déjà en garde l'humanité contre des risques de dérive. Antoine de St Exupéry, pour ne citer que lui, a traduit l'idée de la préservation des ressources en ces termes : « *Nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons seulement à nos enfants* ».

Après les deux guerres mondiales, l'heure vint du développement. En Occident, les « trente glorieuses » ont apporté un mieux-être économique. Les pays nouvellement indépendants ont vu l'émergence des élites, qui ont tiré bénéfice de la spécialisation de la production et du développement des échanges.

Dès le début des années 1970, quelques personnalités alertent l'opinion publique sur les dangers de modes de développement basés principalement sur la croissance économique. Ainsi, les auteurs du rapport *Halte à la croissance*, publié par le Club de Rome, font le lien entre, d'une part, la forte croissance économique et l'augmentation rapide de la population, et, d'autre part, l'épuisement des ressources naturelles et l'accroissement des pollutions.

De Stockholm à Johannesburg

L'objectif de la conférence de Stockholm (1972) est d'identifier les relations entre environnement et développement. En réalité, ce sont alors surtout les questions d'environnement qui sont mises en avant. Toutefois, Ignacy Sachs présente le concept *d'éco-développement*. Selon lui, ce concept comporte cinq dimensions : économique, environnementale, sociale, culturelle, politique. De *l'éco-développement* naîtra le développement durable.

En 1987, Mme Gro Harlem Bruntland, qui préside la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, se voit confier la tâche de coordonner le travail d'un groupe d'experts. Un rapport, intitulé *Notre avenir à tous*, est élaboré. Celui-ci sert de base à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED).

La CNUED, qui se tient à Rio de Janeiro en juin 1992, est la plus importante réunion de chefs d'Etat et de gouvernements du XXe siècle. La société civile y est aussi fortement représentée. Le Forum Global, animé principalement par des ONG, est un lieu de débats et de propositions. Le Sommet de la Terre, autre appellation donnée à la Conférence, permet d'élaborer des documents de référence sur le développement durable, en particulier :

- la *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*, qui comporte 27 articles ;
- *l'Action 21*, dénommée aussi *Agenda 21* ou programme d'actions pour le XXIe siècle.

De plus, deux conventions voient le jour sur la biodiversité et sur les changements climatiques, ainsi que deux déclarations, sur les forêts et sur la désertification.

Un Sommet mondial pour le développement social se tient à Copenhague en 1994. Il met en lumière un aspect peu traité lors de la conférence de Rio, celui de la pauvreté et de l'exclusion sociale, dans une perspective de développement durable.

Dix ans après le rendez-vous de Rio, l'Organisation des Nations unies organise une conférence internationale consacrée au développement durable, à Johannesburg, en Afrique du Sud. 110 chefs d'Etat et 60.000 personnes y participent. Aux côtés des représentants des délégations officielles et des ONG, on trouve des élus des collectivités locales et territoriales, des responsables d'entreprises, des militants d'organisations non gouvernementales... Deux documents majeurs sont adoptés lors de la conférence : une déclaration politique et un plan d'action. Des programmes d'action sont signés entre divers partenaires : gouvernements, entreprises, ONG...

Cependant les résultats du Sommet sont globalement décevants. Cela s'explique par les positions intransigeantes des Etats-Unis sur de nombreux sujets, par le refus des pays industrialisés de dégager des moyens financiers supplémentaires pour lutter contre la pauvreté dans les pays du Sud, ainsi que par les intérêts divergents des pays en développement.

Les principes du développement durable

La démarche de développement durable s'appuie sur quelques principes, en particulier : ceux de responsabilité, de précaution, d'équité et de solidarité, de

participation, et d'efficacité. Pour tout programme de développement durable, il est indispensable de s'assurer que ces principes sont respectés ; ils constituent en effet la structure même de la démarche.

Le principe de responsabilité fait considérer l'être humain comme responsable de ses actes, à la fois en tant que simple citoyen et en tant que membre d'une organisation, qu'elle soit publique ou privée. Cette responsabilité concerne à la fois la période actuelle et le futur.

Le principe de précaution. Actuellement, il fait l'objet du plus grand nombre de débats. Il s'appuie sur la prise en compte des incertitudes scientifiques, du caractère imprévisible de l'évolution de l'environnement... et donc des risques ainsi engendrés. Il s'agit, à la fois, de tout mettre en œuvre pour percevoir les évolutions, de prendre des mesures pour éviter les catastrophes, et de ne pas faire de choix risqués pour l'environnement ou pour la société.

Le principe d'équité et de solidarité consiste à considérer de façon sérieuse les besoins actuels des populations les plus défavorisées de la planète (en particulier celles qui vivent dans les pays du Sud) et de prendre en compte les besoins des générations futures.

Le principe de participation s'appuie sur la nécessité d'une implication de tous les acteurs. Cette implication passe par une volonté d'information de la part de chacun, de mobilisation et de prise en compte de tous les avis. Il est en effet probable que les décisions prises auront alors un plus grand impact ; cela accroîtra les chances de réussite des actions menées.

Enfin, le principe d'efficacité conduit en particulier à utiliser les ressources naturelles de façon rationnelle, c'est-à-dire à prendre en compte les coûts environnementaux et sociaux de leur exploitation et de leur utilisation.

L'Agenda 21

« D'ici à 1996, la plupart des collectivités locales de tous les pays devraient mettre en place un mécanisme de consultation de la population et parvenir à un consensus sur un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité. »

Extrait d'Action 21, chapitre 28. Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, 1992.

L'Agenda 21 local est un programme d'actions à élaborer pour la mise en œuvre du développement durable sur un territoire donné. Chaque Agenda 21 local doit être adapté aux particularités locales. Il indique le programme d'une collectivité (une entreprise, un établissement scolaire, etc.) pour une période de 10 à 15 ans. Le projet prévoit des actions, qui seront soumises à une évaluation régulière.

« Agenda 21 » pourrait être explicité ainsi : « Ce qui doit être fait pour garantir un développement durable au XXI^e siècle ». L'Agenda 21 -appelé aussi Action 21- est un programme d'actions signé par des représentants de 173 Etats, à Rio, en juin 1992. L'Agenda 21 précise les responsabilités qui incombent aux différents acteurs dans la mise en œuvre des principes du développement durable. Il est suggéré aux Etats de concevoir des Agendas 21 nationaux et aux collectivités locales de réaliser des Agendas 21 locaux. Ces dernières ont un rôle important à jouer comme porteurs

de projets ; elles doivent associer une grande diversité de partenaires : décideurs économiques, services déconcentrés de l'Etat, acteurs du développement local... Il est suggéré de recueillir l'implication des habitants.

Depuis Rio, plus de 6000 Agendas 21 locaux ont été élaborés dans une centaine de pays. En France, 85 collectivités publiques conduisent un Agenda 21. Dans le cadre de la stratégie française de développement durable, le gouvernement souhaite favoriser la mise en place de 500 Agendas 21 en l'espace de cinq ans.

Chaque Agenda 21 comporte une étape préalable indispensable. Il s'agit d'établir un état des lieux, précis, dans les différents domaines du développement : recenser les atouts, les difficultés, les particularités du territoire concerné. Il est ensuite nécessaire de préciser les objectifs de l'Agenda 21 local que l'on souhaite mettre en œuvre en tenant compte, le cas échéant, de certains thèmes prioritaires.

On veillera à élaborer des actions dans différents domaines, tout en considérant les effets de celles-ci, tant sur le plan social que sur les plans économique, écologique, politique et culturel. Ce n'est qu'à cette condition, qu'il pourra être question de démarche de développement durable. Afin d'assurer le suivi des actions, il sera retenu un ensemble d'indicateurs qui aideront à évaluer le projet au fur et à mesure, et à effectuer les rectificatifs nécessaires.

Un aspect indispensable est la prise en compte des effets de chaque action, non seulement à court terme, mais aussi à long terme, aspect qui est trop souvent oublié, voire occulté.

L'ensemble des travaux devra être coordonné par les responsables de la collectivité territoriale. Celle-ci devra s'associer la collaboration des partenaires les plus divers, afin que soit engagée une véritable démarche participative. Cette contribution sera effective, si l'ensemble de la population concernée par le programme est sensibilisé et tenu informé des actions engagées.

De nombreuses villes et régions des pays du Sud ont élaboré des Agendas 21 locaux, ou bien encore des programmes de développement durable assimilables à des Agendas 21 locaux. Ces derniers sont parfois remarquables, au moins par certains de leurs aspects, et ils jouent en même temps le rôle de « modèles » pour les pays du Nord. Chacun de ces Agendas 21 met l'accent sur quelques-uns des principes du développement durable. En effet, il est difficile d'envisager, dès le départ, des programmes d'actions qui intègrent à la fois toutes les dimensions et tous les principes du développement durable. Au fur et à mesure, les Agendas 21 s'enrichissent en s'appuyant sur les contributions de partenaires économiques et sociaux les plus divers : entreprises, associations, syndicats, administrations... et en recueillant l'adhésion et la participation de l'ensemble des citoyens concernés.

L'Agenda 21 permet d'engager une démarche de développement durable et de mener des actions expérimentales. L'étape suivante est la prise en compte des principes du développement durable dans toutes les politiques de la collectivité.

LE CONTEXTE

Les enjeux internationaux

Au début des années 1970, un constat majeur est fait : la croissance démographique et la hausse des niveaux de vie seraient, à terme, incompatibles avec la raréfaction des ressources naturelles non renouvelables. Il apparaît alors indispensable de proposer de nouveaux modes de croissance, qui préservent l'environnement : on établit un lien entre environnement et développement.

Vingt ans plus tard (au moment de la Conférence de Rio), la préoccupation centrale est liée au changement climatique, à la perte de la biodiversité, à la disparition des forêts. L'action au niveau mondial s'avère indispensable. Si l'accent est mis sur la préservation de l'environnement, celle-ci va rapidement être liée au développement humain ; les Etats affirment leur volonté d'agir contre la pauvreté, le chômage et la désintégration sociale.

Actuellement, les pôles principaux d'action affichés par la communauté internationale sont : l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la lutte contre la pauvreté, l'accès à l'énergie pour deux milliards d'êtres humains, la santé, en particulier la lutte contre le Sida.

D'autre part, quatre thèmes essentiels sont abordés régulièrement lors de réunions internationales :

- l'opposition entre développement durable et formes actuelles de la mondialisation,
- le financement du développement, autre que celui effectué pour l'aide internationale,
- la réforme de la gouvernance mondiale,
- la modification des modes de production et de consommation.

Les objectifs du Millénaire

« Il ressort très clairement des tendances actuelles que certaines régions du monde risquent de se retrouver en 2015 très loin d'avoir réalisé les objectifs de développement pour le millénaire »

Kofi Annan, extrait du rapport présenté lors de l'Assemblée Générale des Nations unies, en 2003.

La Déclaration du Millénaire a été approuvée par les 189 Etats membres des Nations Unies à la fin du Sommet du Millénaire, qui s'est tenu à New York en septembre 2000. Elle établit la liste des huit objectifs de développement du Millénaire qui doivent être atteints d'ici 2015 : les sept premiers d'entre eux traitent du développement humain dans les pays pauvres. Le huitième objectif est applicable aux pays riches ; il traite des modifications nécessaires à la gouvernance commerciale et économique pour conforter les efforts des pays pauvres.

Les objectifs sont les suivants :

- éradiquer l'extrême pauvreté et la faim,

- mettre en œuvre une éducation primaire universelle,
- promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation féminine,
- réduire la mortalité infantile,
- améliorer la santé maternelle,
- combattre le VIH, la malaria et d'autres maladies,
- s'assurer de la soutenabilité environnementale,
- développer un partenariat mondial pour le développement.

Il est peu probable que ces objectifs soient atteints en 2015 en raison d'un manque de moyens financiers. En effet, les pays riches consacrent de moins en moins d'argent à l'aide publique au développement. Le montant de celle-ci, à la fin des années 1990, était inférieur à celui des années 1960 (source : CCFD).

La décennie de l'éducation en vue du développement durable

« L'éducation n'est pas une fin en soi. C'est une des forces les plus puissantes pour provoquer les changements dans les connaissances, les valeurs, les comportements et les modes de vie qui sont nécessaires à la réalisation de l'objectif de développement durable, à la stabilité, la démocratie, la sécurité et la paix ».

UNESCO

L'Assemblée Générale des Nations Unies a déclaré la période de dix ans comprise entre 2005 et 2014, *Décennie des Nations unies pour l'éducation en vue du développement durable*. L'UNESCO est l'organe responsable de la promotion de cette Décennie. Les gouvernements du monde entier sont invités « à mettre à profit cette décennie ou intégrer l'éducation en vue du développement durable dans les stratégies et plans d'action nationaux relatifs à l'éducation à tous les niveaux appropriés ».

Le Ministère français de l'Education Nationale rappelle que « *l'éducation au développement et à la solidarité internationale vise à faire prendre conscience [aux jeunes] de l'interdépendance des régions du monde dans le processus de mondialisation, en orientant en particulier leur curiosité vers les réalités économique, sociale et culturelle des pays en développement* ». Cinq thèmes sont privilégiés : les droits humains, le développement durable, l'économie au service de l'homme, la diversité culturelle, l'éducation de qualité pour tous.

La dynamique européenne

Une stratégie de développement durable a été adoptée en juin 2001 à Göteborg par les chefs d'Etat et de gouvernements des pays de l'Union. Il est précisé la nécessité de concevoir les politiques en tenant compte à la fois des effets économiques, sociaux et environnementaux.

L'Union Européenne accorde une importance accrue à l'évaluation des politiques publiques, cela afin d'accroître l'impact favorable des politiques entreprises et de renforcer la transparence.

Un programme d'Action pour l'Environnement (période 2002-2010) a été adopté en 2002. Ce sixième programme d'action précise des objectifs à atteindre au cours de la présente décennie. Il propose un ensemble d'actions dans quatre domaines prioritaires : le changement climatique ; la nature et la biodiversité ; l'environnement, la santé et la qualité de vie ; les ressources naturelles et les déchets.

La stratégie nationale de développement durable

Une stratégie nationale de développement durable a été adoptée en juin 2003 pour les cinq années à venir. Elle présente six axes stratégiques et dix programmes d'action. Elle fait l'objet d'une évaluation annuelle par le biais d'un rapport présenté au Parlement. Elle prévoit en particulier la mise en place (sans caractère d'obligation) de 500 Agendas 21 locaux, l'augmentation du nombre de produits couverts par des *écolabels*, l'instauration de mesures fiscales favorables à l'écologie.

Les six axes retenus sont les suivants :

- la sensibilisation et l'information afin de permettre à la société civile de participer aux débats et aux décisions d'intérêt général ;
- la participation des collectivités locales aux actions de développement durable, dans le cadre de la politique de décentralisation ;
- la coexistence croissance économique et respect de l'environnement (augmentation de produits couverts par des *écolabels*, réduction des déchets, création d'entreprises) ;
- la prévention des risques naturels et des pollutions (plan « santé-environnement » et création d'un service de police judiciaire spécialisée dans la lutte contre les infractions liées à la santé publique et à l'environnement) ;
- rôle exemplaire de l'Etat (celui-ci s'engage à réduire de 20 % la consommation d'eau des administrations, de 10 % les émissions de gaz carbonique de leurs transports, et à recycler 60 % des papiers blancs) ;
- l'action internationale (proposition de la création d'une organisation mondiale de l'environnement).

Bibliographie

- CCFD, Faim et développement magazine, N° 197, octobre 2004.
- CORDELLIER Serge et Béatrice DIDOT, L'état du monde 2005, Eds La Découverte, septembre 2004, 672 pages.
- FNUAP, L'état de la population mondiale, FNUAP New York, 2004, 116 pages.
- PNUD, Le rapport mondial sur le développement humain, Eds Economica, 2004, 286 pages.
- UNICEF, Progrès pour les enfants, UNICEF, 2005.

Conseil de Développement Durable de la Guyane
c/o Conseil Régional de la Guyane
66 avenue du Général de Gaulle - 97300 Cayenne
Téléphone : 05.94.28.80.08 / Télécopie : 05.49.28.80.01
E-mail : agenda21guyane@hotmail.com
Site Internet : www.cr-guyane.fr